

SEANCE PUBLIQUE
du Lundi 15 Juin 2020
à 18 h 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2020-1227

L'an deux mille vingt et le quinze juin à 18h00, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sis ESPACE DES 3 PROVINCES, sous la présidence de Monsieur Frédéric SOULIER, Président.

La convocation a été établie et affichée le mardi 09 juin 2020.

PRESENTS:

Monsieur Gérard BAGNOL, Monsieur Michel BERIL, Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Hubert BOURNOL, Madame Séverine BROUSSEAUD, Monsieur Jean-Marc BRUT, Monsieur Stéphane BRUXELLES, Monsieur Steve CLOG DACHARRY, Madame Anne COLASSON, Madame Martine CONTIE, Madame Christine CORCORAL, Monsieur Michel DA-CUNHA, Monsieur Laurent DARTHOU, Madame Isabelle DAVID, Monsieur Philippe DELARUE, Madame Sabine DELORD, Monsieur Franck DELTERAL, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Josette FARGETAS, Madame Danielle FAUCON, Madame Corinne FERLAND, Monsieur Jean-Paul FRONTY, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur Jean-Marie GALAUD, Monsieur Yves GARY, Madame Céline GAUL, Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Madame Chloé HERZHAFT, Madame Fatima JACINTO, Madame Shamira KASRI, Madame Sandrine LABROUSSE, Madame Marie-Christine LACOMBE, Madame Hélène LACROIX, Monsieur Alain LAPACHERIE, Monsieur Yves LAPORTE, Monsieur Bernard LAROCHE, Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Régis LESCURE, Madame Sylvie LORENZON, Monsieur Robert LOURADOUR, Monsieur Walter MAMMOLA, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sandrine MARTIN, Monsieur Carlos MARTINEZ, Madame Sandrine MAURIN, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Jean-Louis MICHEL, Monsieur Pierre MONTEIL (jusqu'à 19h30), Monsieur François PATIER, Monsieur Jean-Pierre PESTOURIE, Monsieur Raymond PEYRAMAURE, Madame Sylvie PLAS, Monsieur Jean PONCHARAL, Madame Nicole POULVEREL, Monsieur Christian PRADAYROL, Monsieur François PRINCE, Monsieur Stéphane RAYNAUD, Madame Annie REYNAUD, Monsieur Paul ROCHE, Monsieur Guy ROQUES, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Monsieur Bernard ROUSSELY, Monsieur Bernard SAGE, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Frédéric SOULIER, Monsieur Henri SOULIER, Monsieur Jean-Yves SOULIER, Monsieur Jean-Luc SOUQUIERES, Monsieur Denis TABARD, Madame Valérie TAURISSON, Madame Lucette TRALEGLISE, Monsieur Jacques VEYSSIERE, Monsieur Philippe VIDAU, Madame Carine VOISIN, Monsieur Alain ZIZARD

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

Mandants

Madame Dominique BORDEROLLE
Madame Najat DELDOULI
Monsieur Jean-Luc DUPUY
Madame Marie FINDELING
Madame Martine JOUVE
Madame Béatrice LONDEIX
Monsieur Pierre MONTEIL
Monsieur Jean SANTOS
Monsieur Didier TRARIEUX

Mandataires

Monsieur Alain LAPACHERIE
Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Jean-Marie GALAUD
Madame Sandrine MARTIN
Madame Marie-Christine LACOMBE
Monsieur Philippe VIDAU
Monsieur Philippe LESCURE (à partir de 19h30)
Monsieur Philippe DELARUE
Monsieur Jacques VEYSSIERE

Date Procuration

08/06/2020
15/06/2020
15/06/2020
15/06/2020
15/06/2020
15/06/2020
15/06/2020
15/06/2020
15/06/2020

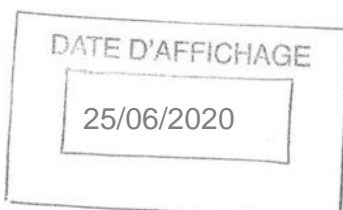
ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Monsieur Jean-Philippe DELAGE, Madame Dominique EYSSARTIER, Monsieur Bernard FARRUGIA, Madame Pierrette MOULENE, Monsieur Roland PECHET, Monsieur Jean-Jacques SANS, Monsieur Jean Claude YARDIN.

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Corinne FERLAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Henri SOULIER, Vice-président



Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédents l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de l'Agglo. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE DE CETTE DELIBERATION

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Le Président
Frédéric SOULIER

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

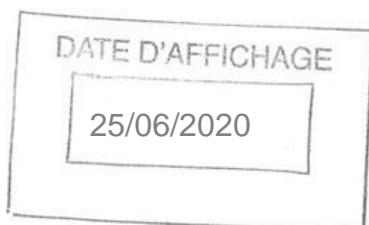
Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

Débat d'orientations budgétaires 2020

Rapport de présentation



**Séance du Conseil
communautaire
du Lundi 15 juin
2020**



PREAMBULE	4
PARTIE I. ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAUX ET TERRITORIAUX	4
A). LES PRINCIPALES DISPOSITIONS INTRODUITES PAR LA LOI DE FINANCES	4
1. <i>La fiscalité</i>	5
2. <i>Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)</i>	8
3. <i>Le versement mobilité</i>	8
B). LES RESSOURCES HUMAINES.....	9
1. <i>Dispositions réglementaires</i>	9
2. <i>Evolution des effectifs</i>	9
PARTIE II. PROSPECTIVE ET STRATEGIE FINANCIERE DE LA CABB	11
A). LES MESURES ECONOMIQUES D'ACCOMPAGNEMENT LIEES AU COVID19	11
B). LE PACTE FINANCIER ET FISCAL.....	12
C). LES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2019	12
D). LA DETTE	15
1. <i>Synthèse de l'évolution de la dette en 2019</i>	15
2. <i>Les nouveaux emprunts en 2019</i>	15
3. <i>La structure de la dette en 2019</i>	15
4. <i>La dette selon la charte de bonne conduite « Gissler »</i>	17
5. <i>Rétrospective depuis 2014</i>	18
6. <i>Les emprunts prévisionnels de l'exercice 2020</i>	18
7. <i>Les lignes de trésorerie</i>	19
E). LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	19
1. <i>L'enveloppe globale pour 2020</i>	19
2. <i>Le PPI par budget</i>	21
2.1 Budget principal	21
2.2 Budget annexe aux zones d'activité économique (ZAE)	23
2.3 Budget annexe de l'eau	24
2.4 Budget annexe de l'assainissement	25
2.5 Budget annexe des activités industrielles et commerciales (AIC)	26
2.6 Budget annexe des transports	29
PARTIE III. PREMIERE APPROCHE DE L'EXERCICE 2020.....	30
A) BUDGET PRINCIPAL.....	30
1. <i>Vue d'ensemble</i>	30
2. <i>Les opérations d'investissement</i>	31
2.1. Le développement économique	31
2.2. L'habitat	38
2.3. La petite enfance	39
2.4. L'environnement et le transport.....	39
2.5. L'Institut de Formation des Soins Infirmiers	40
2.6. La solidarité financière à destination des communes	41
2.7. Les gens du voyage	41
2.8. La base nautique	41
B). BUDGET ANNEXE RELATIF A LA MUTUALISATION	42
C). BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	44
<i>ble</i>	44
<i>is d'investissement</i>	45
DE L'EAU.....	46

DATE D’AFFICHAGE
25/06/2020

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

1. Vue d'ensemble	46
2. Les opérations d'investissement.....	47
E). BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.....	50
1. Vue d'ensemble	50
2. Les opérations d'investissement.....	51
F). BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	54
1. Vue d'ensemble	54
2. Les opérations d'investissement.....	55
G). BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.....	58
1. Vue d'ensemble	58
2. Les opérations d'investissement.....	59

DATE D’AFFICHAGE
25/06/2020

PREAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un **rapport sur les orientations budgétaires**, les **engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur la **structure de la gestion de la dette**, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Compte tenu de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 modifiée relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, cette disposition du CGCT a été adaptée. En effet, en 2020, le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Ce rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi qu'un point sur l'évolution de la dette.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de l'Agglomération. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

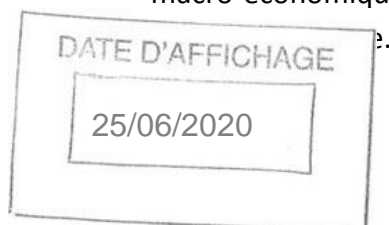
PARTIE I. ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONALS ET TERRITORIAUX

La récente loi de finances (A), les éléments de contexte réglementaire et local (B) et les ressources humaines (C) sont des données à intégrer dans les choix et les orientations de l'AGGLO en 2020.

A). Les principales dispositions introduites par la loi de finances

Adoptée le 28 décembre 2019, la loi de programmation des finances publiques a fixé la trajectoire budgétaire du gouvernement pour la mandature. La réduction des déficits publics constitue la priorité avec un objectif cible de se situer sous la barre des 2.2 % du PIB.

La loi de finance pour 2020, publiée au JO le 29 décembre 2019, a été construite dans le prolongement des principes et règles de cette loi de programmation et à partir d'un scénario macro-économique marqué par une légère reprise de l'inflation et une forte maîtrise de la



Les principales données macro-économiques à la base de ce scénario étaient les suivantes, avant la crise économique liée au COVID19:

- ✓ la hausse du Produit Intérieur Brut =(PIB) était prévue à 1,3% pour 2020 contre 1,7% dans le projet de loi de finances (PLF) de 2019,
- ✓ l'inflation est attendue à 1,2% contre 1,3% dans le PLF de 2019,
- ✓ un taux de chômage stable à 8,5% (contre 8,8% en 2019),
- ✓ un déficit public qui s'établit à 2,2 du PIB.

La loi de finances rectificative (PLFR1), du 23 mars 2020 intègre dans le budget prévisionnel de l'État la dégradation des prévisions budgétaires initiales. L'épidémie de Covid-19 marque un arrêt brutal des activités économiques, ce qui a un effet direct sur le budget de l'État : les ouvertures de crédits et l'estimation des recettes par la loi de finances de l'année 2020 en sont transformées. Ces ratios initialement prévus pour l'élaboration de la LOF 2020 seront nécessairement très fortement dégradés. Néanmoins, dans l'immédiat, les versements en provenance de l'Etat sur la CABB ne sont pas impactés.

Une deuxième Loi de finance rectificative (PLFR 2) du 25 avril 2020 amplifie et complète les mesures instaurées par la première loi de finances rectificative. Ces mesures consistent en la mise en place d'un plan d'urgence économique d'Etat voté à 110 milliards d'euros pour soutenir l'économie et l'emploi.

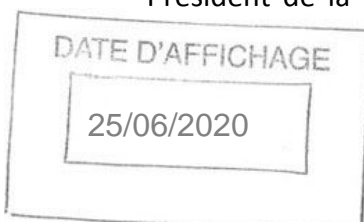
L'annonce du 27 mai 2020, du Ministre de l'Action et des Comptes publics, confirme qu'il n'y aura pas de baisse des dotations et évoque la « solution » possible du FCTVA « *avec ses avantages et ses inconvénients* » - pour soutenir financièrement les collectivités en pleine crise sanitaire et économique. Il a également confirmé que les dotations aux collectivités ne devraient pas baisser « *... pas reproduire les erreurs du passé...* » et que d'autres dispositions spécifiques seront dévoilées dans le prochain projet de budget rectificatif (PLFR 3).

1. La fiscalité

a). Poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation

La loi de finances 2020 prévoit la mise en oeuvre, dans le temps, de la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales ; elle organise le calendrier de mise en oeuvre de cette suppression sur les résidences principales pour la période courant de 2020 à 2023.

Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, et conformément à l'engagement du Président de la République, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.



Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été **allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019**. Pour les 20 % des ménages restants, **l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022**. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette réforme constitue la plus grande baisse d'impôt de ces dernières décennies. Elle bénéficiera au total à 24,4 millions de foyers pour un gain moyen de 723 €.

Par souci de justice fiscale, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est également l'occasion de réviser en profondeur la fiscalité locale afin de la rendre plus simple.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes. Ainsi, la taxe foncière sera intégralement affectée au bloc communal, rendant la fiscalité locale plus lisible pour le citoyen. Cette nouvelle architecture sera effective dès le 1er janvier 2021, ce qui donnera de la visibilité aux collectivités, notamment aux nouveaux exécutifs municipaux issus des élections de mars

2020.

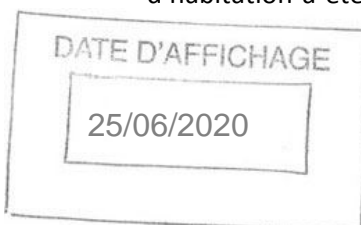
Par ailleurs, le Gouvernement prévoit d'engager des travaux préparatoires à la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, actuellement déterminées en fonction de valeurs fixées en 1970. Cette révision produira ses premiers effets sur l'imposition foncière à partir de 2026. Elle aura lieu à prélèvement constant et ses effets seront lissés sur une longue période pluriannuelle.

Budgétairement, cette réforme a eu pour conséquence de réduire le montant des contributions directes et d'augmenter celui des compensations de l'État de manière identique. Tout cela ne fait pas oublier la nouvelle réduction des « variables d'ajustement » qui entraîne une amputation de la compensation de la réforme du versement transport pour le bloc communal (communes et EPCI). Conséquence directe, le fonds de compensation du versement transport passera de 91 à 48 M€ en 2020.

b). Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Le principe de la poursuite de la révision des valeurs locatives cadastrales pour les locaux d'habitation a été fixé dans la loi de finances 2020, mais le processus sera lancé après 2022. L'Etat

déjà une compensation à l'euro près grâce à la mise en place d'un coefficient « coco »). Ce mécanisme prévoit que les surcompensations seront prélevées



directement à la source et reversées aux communes sous-compensées par l'intermédiaire du compte d'avance.

La loi de finances pour 2020 propose, sur le modèle de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Il s'agit de remplacer, à produit fiscal constant, des valeurs locatives qui reposent toujours sur des loyers constatés en 1970. Concrètement, il s'agira d'une surface à laquelle sera appliqué un prix au mètre carré différent selon des secteurs d'évaluation. Les tarifs de chaque catégorie seront mis à jour par l'administration fiscale à partir de l'évolution du prix des loyers constatée chaque année.

L'échéancier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ressortant de l'article 146 est le suivant :

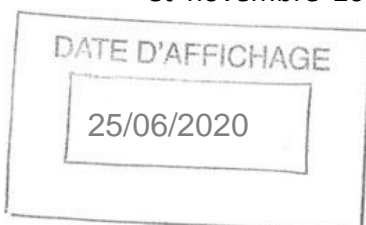
- Révision initiale pour actualiser les bases d'imposition des locaux d'habitation en fonction de la réalité du marché locatif ;
- Déclaration par les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation, avant le 1er juillet 2023, des informations relatives à leurs propriétés, notamment les loyers pratiqués ;
- Production par le gouvernement, avant le 1er septembre 2024, d'un rapport au Parlement exposant les impacts de la révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social, l'opportunité d'un ajustement des évaluations individuelles (disparité de loyers entre locaux d'un même immeuble) et les modalités de mise en œuvre et de sortie des dispositifs de neutralisation et d'atténuation de ladite révision ;
- Détermination en 2025, par les commissions locales, des nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de bases aux nouvelles valeurs locatives qui s'appliqueront à compter des impositions établies à compter du 1er janvier 2026.

L'article 146 prévoit également, s'agissant de l'évaluation des locaux professionnels, un allègement des travaux des commissions locales en portant à deux ans la fréquence de mise à jour des coefficients de localisation.

c). Revalorisation des bases fiscales

Il n'y a aucune mesure dans la loi de finances pour 2020 qui traite la question de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, même si l'article 16 en fixe une valeur particulière pour la valeur locative de taxe d'habitation des résidences principales en 2020.

La revalorisation des bases fiscales 2020 est égale au taux de variation, entre novembre 2019 et novembre 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit +1,2% contre



2. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

Ce dispositif qui consiste à prélever une partie des ressources aux collectivités considérées comme « riches » au profit de celles plus « pauvres », verra son montant figé à 1 MD€ pour 2018 comme en 2017.

Aucune modification pour 2020 n'est prévue dans son mode de calcul afin de corriger les variations liées aux modifications des périmètres des EPCI suite à une fusion qui impacte le montant individuel des contributeurs et des bénéficiaires.



Les communes et l'Agglo ont été particulièrement pénalisées par ce dispositif. En effet, leur contribution entre 2014 et 2017 est passée de 3 000 € à 854 754 €. L'année 2017 a vu la contribution augmenter de plus de 63% dans un contexte de baisse des recettes réelles de fonctionnement notamment au travers de la ponction sur la DGF. Malgré ce contexte, l'Agglo a poursuivi sa politique de solidarité financière à destination des communes à travers la prise en charge d'une partie de leur contribution (94 K€). En 2020, cette participation sera reconduite à la même hauteur.

3. Le versement mobilité

Il est également à noter que la contribution de l'Etat concernant le versement mobilité va être diminuée.

En effet, en 2015, le gouvernement a décidé de relever le seuil des entreprises soumises au paiement du versement mobilité de « plus de neuf salariés » à « plus de onze ». Mais en loi de finances, les années suivantes, le gouvernement avait consenti à compenser l'intégralité de la perte de recettes pour les autorités organisatrices (AO) de transport : 79 millions d'euros y avait été consacrés dès 2016, avant de dépasser les 100 millions d'euros les années suivantes. L'année dernière, la compensation s'élevait encore à plus de 90 millions d'euros. Cette année, le gouvernement a donc décidé de diviser cette somme par deux : les compensations seront plafonnées à « 48 millions d'euros » ;

La conséquence pour l'Agglo est une diminution de cette compensation, qui s'est élevée en 2019 à 158 K€. Elle serait donc de 79 K€ en 2020.



B). Les ressources humaines

Comme l'année dernière, la recherche de l'optimisation des ressources et moyens humains sera faite dans une logique de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences des services.

Seules des embauches liées au renouvellement indispensable des départs (retraite, mutation, disponibilité, etc...) sont envisagées, avec la volonté de maîtriser la masse salariale, et de la réduire quand cela est possible.

1. Dispositions réglementaires

Comme en 2019, **les taux de cotisations concernant les retraites CNRACL** sont augmentés en 2020 pour la part agent : 11,10% contre 10,83% en 2019. En revanche, la part employeur (30,65%) reste stable ainsi que les taux IRCANTEC, employeur comme salarié.

De même, le point d'indice qui sert de base au calcul du traitement des fonctionnaires ne sera pas revalorisé pour 2020. Il s'élève donc toujours à 4,6860 euros.

En revanche, comme tous les 1^{er} janvier, le SMIC est revalorisé de 1,2% contre 1,5% en 2019. Le taux horaire brut de l'heure passe donc de 10,03 euros en 2019 à 10,75 euros en 2020.

Par ailleurs, la mise en œuvre du dispositif **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération** (PPCR), qui prévoit la refonte des grilles de carrière et des revalorisations indiciaires de 2018 à 2022, se poursuit

Il prévoit la revalorisation indiciaire de certains échelons, comme par exemple:

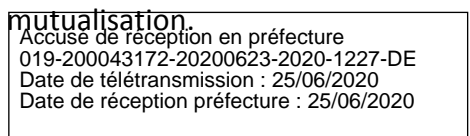
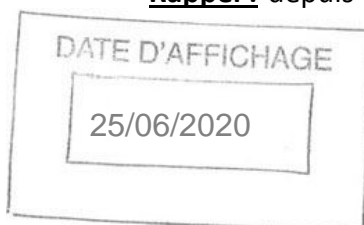
- ✓ les échelles indiciaires C1 à C3, des cadres d'emploi des agents de maîtrise (catégorie C)
- ✓ les échelles indiciaires de certains cadre d'emplois de catégorie A, et notamment :
 - de la filière administrative : attachés, secrétaire de mairie,
 - de la filière sociale : cadres de santé, infirmiers en soins généraux, psychologues, puéricultrices cadre de santé, puéricultrices et sages-femmes ;
 - de la filière technique : ingénieurs.

2. Evolution des effectifs

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les tableaux ci-dessous retracent l'évolution par catégorie des effectifs depuis trois ans.

Rappel : depuis le 01^{er} janvier 2019, les nouvelles modalités de calcul de remboursements réalisés sur la base définie par la délibération du 26 mars 2018 s'appliquent.

isation retracera les flux financiers et le coût de la mutualisation.



CABB - Evolution des ETP par catégorie

Année 2016	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	60,70	6,48	1,00
Categorie B	66,30	6,40	
Categorie C	234,07	68,35	
443,30	361,07	81,23	1,00
Année 2017	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	62,00	4,14	2,00
Categorie B	74,74	6,50	
Categorie C	244,57	60,90	
454,85	381,31	71,54	2,00
Année 2018	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	61,52	2,00	3,00
Categorie B	74,79	6,00	
Categorie C	244,39	61,38	
453,09	380,71	69,38	3,00
Année 2019	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	77,00	4,53	3,00
Categorie B	52,80	6,00	1,00
Categorie C	249,11	66,45	
459,89	378,91	76,98	4,00

CABB - Evolution des effectifs par catégorie

Année 2016	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	62	8	1
Categorie B	68	7	
Categorie C	252	81	
479	382	96	1
Année 2017	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	69	5	2
Categorie B	81	7	
Categorie C	272	72	
508	422	84	2
Année 2018	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	66	2	3
Categorie B	82	7	
Categorie C	270	75	
505	418	84	3
Année 2019	Titulaire	Non Titulaire	CDI
Categorie A	78	6	3
Categorie B	54	6	1
Categorie C	263	79	
490	395	91	4

DATE D’AFFICHAGE

25/06/2020

PARTIE II. PROSPECTIVE ET STRATEGIE FINANCIERE DE LA CABB

A). Les mesures économiques d'accompagnement liées au COVID19

Les orientations budgétaires 2020 de l'Agglomération s'inscriront dans une conjoncture particulière marquée par les dispositifs mis en place pour soutenir l'économie dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au COVID19 :

REMBOURSEMENT DU VERSEMENT MOBILITE = 1 M€ pour les entreprises privées assujetties (plus de 11 salariés)

FONDS D'AIDE D'URGENCE = 750 000 euros pour soutenir les petites entreprises

FONDS DE PRET DE SOLIDARITE = 200 000 euros à destination du commerce, de l'artisanat, et des services de proximité

PRETS A TAUX ZERO DE L'AGGLO = 1 M€ (à partir de 2021)

REDUCTION DES DELAIS DE PAIEMENT = 407 factures réglées pour 5,1 millions d'euros pendant la période de confinement

AVANCE DE FONDS LEADER = l'Agglo avancera 80 % des aides aux porteurs de projets privés

REPORT DES REMBOURSEMENTS DE TRESORERIE = les remboursements des entreprises sont reportées de 6 mois à compter des échéances de Mars

MARCHES PUBLICS = non application des pénalités de retard, augmentation des acomptes, non application des actualisations ou des variations de prix lorsqu'elles sont négatives, intensification de l'allotissement des marchés et lancement des marchés publics dès à présent (AGGLO = 10,3 M€ Société d'Economie Mixte Territoires = 5 M€)

COVID 19

Compte tenu de l'impact de la crise du COVID19 sur le budget de l'Agglo et sans présager des débats à venir avec les nouveaux élus communautaires, une modification de la maquette budgétaire 2020 sera nécessaire dès septembre, par décisions modificatives. Par ailleurs, il est probable que résultats de 2020 seront fortement dégradés à cause de la ... s à venir sur nos équipements.

DATE D'AFFICHAGE

25/06/2020

B). Le Pacte financier et fiscal

Par ailleurs, l'année 2020 devra s'inscrire dans la stratégie financière et fiscale qui se décline en **5 axes stratégiques** :

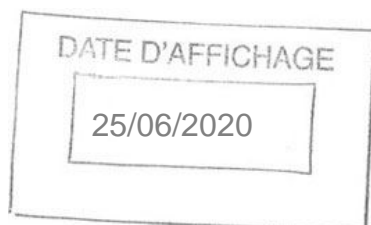
- 1) **Stabiliser la fiscalité** des entreprises et des ménages,
- 2) **Investir pour renforcer la compétitivité du territoire** : la première vocation de l'Agglomération est de conduire des projets d'investissement qui structurent et aménagement durablement son territoire,
- 3) **Maîtriser le niveau d'endettement** : de manière connexe, en dehors des besoins de financement des investissements exprimant ces priorités (infrastructures ou économie),
- 4) **Réaliser un plan d'économie ambitieux** au travers d'une gestion rigoureuse et efficiente des services et politiques publics,
- 5) **Développer la solidarité financière à destination des communes** en mobilisant un panel de dispositifs : mutualisation des services, groupements d'achats, Fonds de Soutien Territorial (FST), ...

Pour répondre à ces objectifs, les orientations budgétaires 2020 de l'ensemble des budgets de l'Agglo devront respecter les **règles suivantes** :

- ✓ **diminution de la masse salariale** : objectif cible **-1%** par rapport aux crédits ouverts de 2019 (à périmètre de compétences identique)
- ✓ **mesures d'économies sur les dépenses de fonctionnement** et notamment sur les charges générales : - **5%** par rapport aux crédits ouverts de 2019.

C). Les résultats prévisionnels de l'exercice 2019

RETROSPECTIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS



Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

RESULTATS DEFINITIFS (hors RAR)

		2014	2015	2016	2017	2018	2019
RESULTATS PRINCIPAL	Fonctionnement	4 616 151,51	4 196 253,14	4 265 274,67	3 348 582,48	3 824 257,62	4 147 550,39
	Investissement	- 2 526 212,75	1 520 747,90	1 344 805,79	166 708,63	2 355 899,93	- 1 623 423,50
	I+F	2 089 938,76	5 717 001,04	5 610 080,46	3 515 291,11	6 180 157,55	2 524 126,89
RESULTATS EAU	Fonctionnement	6 415 866,98	5 497 032,72	2 953 406,25	2 763 696,49	3 004 548,90	3 127 921,64
	Investissement	- 2 202 468,44	- 1 427 470,98	1 055 754,77	1 859 525,81	477 262,08	- 1 410 999,17
	I+F	4 213 398,54	4 069 561,74	4 009 161,02	4 623 222,30	3 481 810,98	1 716 922,47
RESULTATS ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	5 305 846,42	328 893,97	2 353 837,52	1 932 787,27	1 436 809,41	3 333 138,79
	Investissement	- 4 137 409,40	111 892,70	- 3 756 367,92	- 39 390,34	- 435 316,12	- 1 343 281,52
	I+F	1 168 437,02	440 786,67	- 1 402 530,40	1 893 396,93	1 001 493,29	1 989 857,27
RESULTATS ZONES D'ACTIVITÉ	Fonctionnement	- 975 479,19	- 975 479,19	528 459,11	0,00	525 527,45	0,00
	Investissement	1 422 438,68	976 956,66	- 728 177,87	- 1 154 365,85	- 2 750 535,03	- 574 995,25
	I+F	446 959,49	1 477,47	- 199 718,76	- 1 154 365,85	- 2 225 007,58	- 574 995,25
RESULTATS AIC	Fonctionnement	918 314,33	304 880,13	199 544,54	192 297,59	86 356,78	48 640,40
	Investissement	- 1 478 085,24	91 084,68	- 45 689,21	- 245 546,94	- 811 319,72	- 944 722,34
	I+F	- 559 770,91	395 964,81	153 855,33	- 53 249,35	- 724 962,94	- 896 081,94
RESULTATS TRANSPORT	Fonctionnement	767 019,66	596 283,39	737 243,85	1 794 837,14	3 022 059,40	3 278 527,86
	Investissement	- 887 150,80	- 23 076,73	24 251,90	- 718 329,59	418 715,33	2 148 868,43
	I+F	- 120 131,14	573 206,66	761 495,75	1 076 507,55	3 440 774,73	5 427 396,29
RESULTATS D'ENSEMBLE	Fonctionnement	17 047 719,71	9 947 864,16	11 037 765,94	10 032 200,97	11 899 559,56	13 935 779,08
	Investissement	- 9 808 887,95	1 250 134,23	- 2 105 422,54	- 131 398,28	- 745 293,53	- 3 748 553,35
	I+F	7 238 831,76	11 197 998,39	8 932 343,40	9 900 802,69	11 154 266,03	10 187 225,73

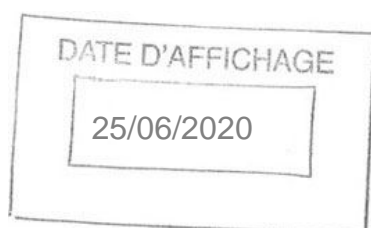
DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

RESULTATS DEFINITIFS 2019 AVEC LES RESTES A REALISER

		RAR 2019	R		S	
RESULTATS PRINCIPAL	Dépenses	3 548 684,45	PRINCIPAL			
	Recettes	1 970 116,12	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		- 1 578 568,33	- 1 623 423,50	- 3 201 991,83	4 147 550,39	945 558,56
RESULTATS EAU	Dépenses	2 111 954,96	EAU			
	Recettes	744 737,00	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		- 1 367 217,96	- 1 410 999,17	- 2 778 217,13	3 127 921,64	349 704,51
RESULTATS ASSAINISSEMENT	Dépenses	417 670,38	ASSAINISSEMENT			
	Recettes	1 702 663,64	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		1 284 993,26	- 1 343 281,52	- 58 288,26	3 333 138,79	3 274 850,53
RESULTATS ZONES D'ACTIVITÉ	Dépenses	-	ZAE			
	Recettes	-	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		-	- 574 995,25	- 574 995,25	0,00	-574 995,25
RESULTATS AIC	Dépenses	329 801,00	AIC			
	Recettes	1 231 104,62	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		901 303,62	- 944 722,34	- 43 418,72	48 640,40	5 221,68
RESULTATS TRANSPORT	Dépenses	426 161,52	TRANSPORT			
	Recettes	602 282,69	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		176 121,17	2 148 868,43	2 324 989,60	3 278 527,86	5 603 517,46
RESULTATS D'ENSEMBLE	Dépenses	6 834 272,31	CUMUL			
	Recettes	6 250 904,07	Résultat investissement	Solde RAR + Résultat invt	Résultat fonctionnement	R+S
		- 583 368,24	- 3 748 553,35	- 4 331 921,59	13 935 779,08	9 603 857,49

Par rapport à l'ensemble de la période 2014/2019, le compte administratif 2018 se caractérise par :

- ✓ un résultat d'ensemble, hors restes à réaliser, qui se stabilise en 2019 à 10 187 K€. Si l'on cumule avec les restes à réaliser, ce résultat est de 9 604 K€,
- ✓ une diminution conséquente du capital de la dette de 8 421 K€,
- ✓ une fragilité des budgets concernant les zones d'activité économique et les activités industrielles et commerciales qui restent en déficit en 2019,
- ✓ un excédent important sur le budget transport de 5 427 K€.



Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

D). La dette

1. Synthèse de l'évolution de la dette en 2019

<i>en k€ (Sources: CA comptes 16)</i>	PRINCIPAL	EAU	ASST	ZAE	AIC	TRANSPORT	ENSEMBLE
CAPITAL au 01/01/2019	10 077	8 863	35 399	17 796	5 341	2 092	79 568
Mobilisations 2019 (emprunts réalisés)	1 000	-	2 500	1 600	400	-	5 500
Vente à terme espace congrès (budget principal)+ correction compte de gestion	582	- 17	273	- 2	15		851
Remboursement capital dette 2019	1 003	894	2 703	1 633	437	459	7 129
SOLDE CRD au 31/12/2019	10 656	7 952	35 469	17 761	5 319	1 633	78 790

Au 1^{er} janvier 2019, le capital de dette total détenu par l'Agglo était de 79 518 K€. La stratégie financière arrêtée par le Conseil communautaire était de maîtriser le niveau d'endettement de l'Agglo. Au 31 décembre 2019, le capital de la dette s'élève à 78 790 K€ soit une diminution de 728 K€.

Néanmoins, 725 K€ sont imputables à la vente à terme de l'espace congrès que l'on doit réglementairement traiter comme un emprunt. Si on neutralise les écritures comptabilisées dans l'état de la dette liées à cette vente, la diminution du CRD est de 1 453 K€.

2. Les nouveaux emprunts en 2019

Ils se sont élevés à :

- **1 000 K€** sur le budget principal : sur 15 ans au taux fixe de 0.68% auprès de La Banque Postale ; ce montant est supérieur à celui du capital remboursé durant l'exercice : cet emprunt finance des équipements structurants tels que le solde des travaux RD 1089 (part CABB), la fibre optique, le FTTH et la Voie Verte,
- **2 500 K€** sur le budget assainissement : sur 15 ans au taux fixe de 0.90 % auprès de La Banque Postale,
- **1 600 K€** sur le budget ZAE : sur 15 ans au taux fixe de 0.69 % auprès de la Société Générale,
- **400 K€** sur le budget AIC : sur 15 ans au taux fixe de 0.60 % auprès du Crédit Coopératif.

3. La structure de la dette en 2019

✓ La dette par type de risque au 31/12/2019

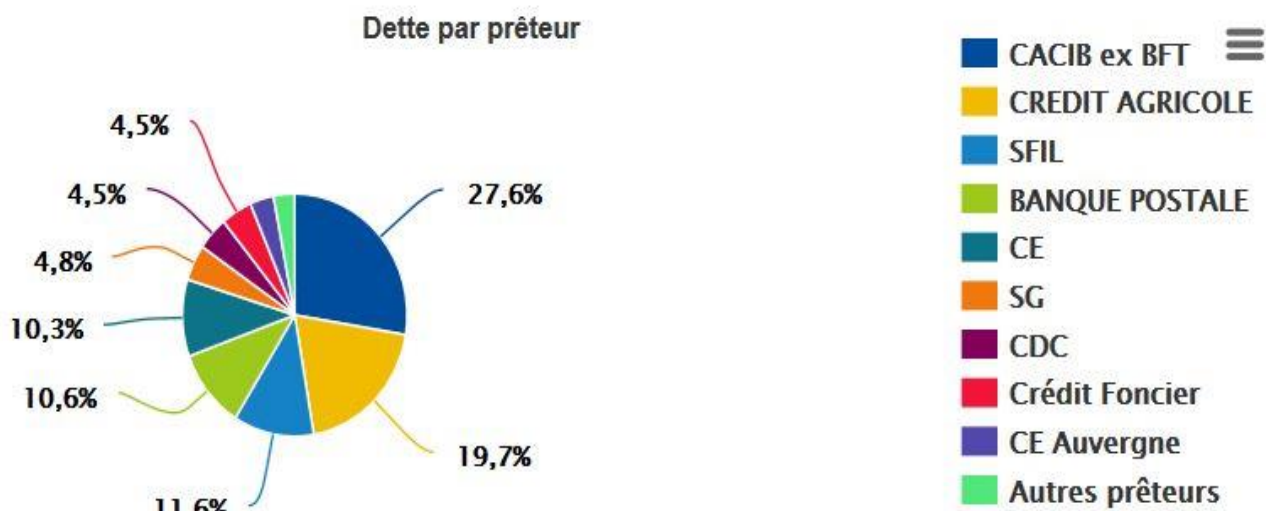


Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	73 587 524 €	93,40%	2,40%
Variable	3 576 921 €	4,54%	0,44%
Livret A	1 353 165 €	1,72%	0,97%
Barrière	272 877 €	0,35%	3,88%
Ensemble des risques	78 790 487 €	100,00%	2,29%

- La dette de la CABB est essentiellement composée d'emprunts à taux fixe représentant 73 587 K€, soit plus de 93% du montant total.
- Les autres produits sont adossés à des taux variables ou des taux zéro : près de 7% de la dette.

✓ La dette par prêteur

Prêteur	CRD au 31/12/2019
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	21 760 863 €
CREDIT AGRICOLE	15 511 271 €
SFIL CAFFIL	9 125 576 €
BANQUE POSTALE	8 367 500 €
CAISSE D'EPARGNE	8 077 063 €
SOCIETE GENERALE	3 785 000 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 545 681 €
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 533 125 €
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	2 694 792 €
Autres prêteurs	2 389 617 €
Ensemble des prêteurs	78 790 487 €



© Finance Active

DATE D'AFFICHAGE

25/06/2020

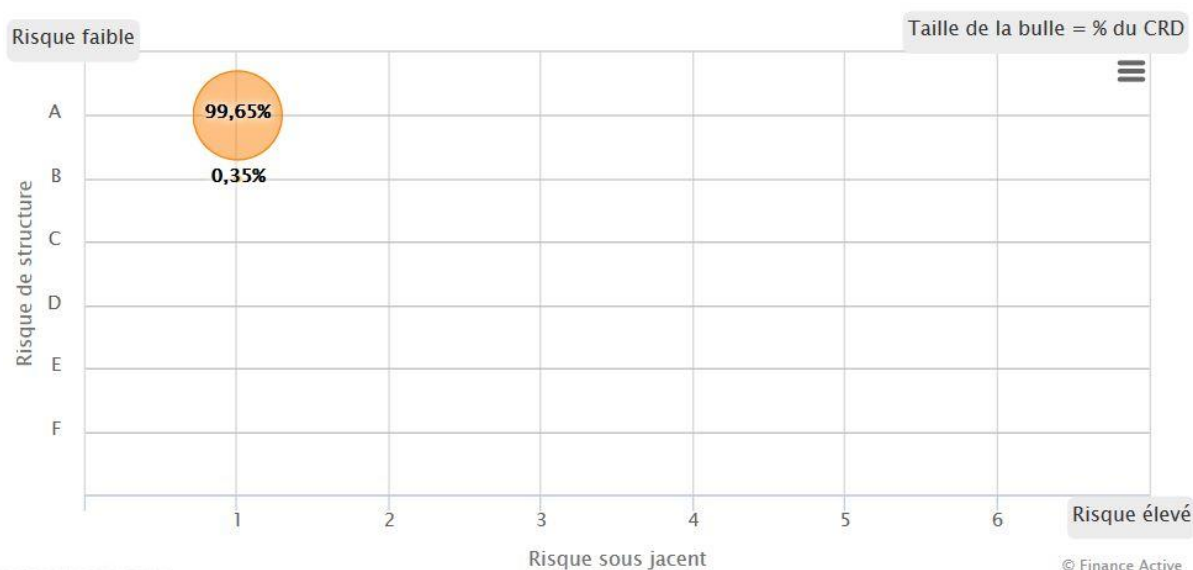
Le Crédit Agricole (et ses filiales CACIB) reste le principal partenaire de la CABB : 47,3% des emprunts sont contractés auprès de ces établissements bancaires, contre environ 22,2% pour La Banque Postale (dont la SFIL). Enfin, 10,3% sont contractés à la Caisse d'Épargne.

La rubrique « autres prêteurs » correspond aux prêteurs suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour les avances remboursables qu'elle consent au titre de travaux d'assainissement,
- d'autres partenaires bancaires classiques sur les prêts aux collectivités : Crédit Mutuel, Caisse Allocations Familiales, Banque Populaire, Dexia, Société générale ...

4. La dette selon la charte de bonne conduite « Gissler »

Structures		(1) Indices en euros
	Indices sous-jacents	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	122
	% de l'encours	99,65%
	Montant en euros	78 517 611 €
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1
	% de l'encours	0,35%
	Montant en euros	272 877 €



DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

La CABB n'a pas d'emprunt « toxique » dans sa dette, l'ensemble des produits est classé en A sur une échelle classant les produits de A à E (emprunts structurés dits « toxiques »), un seul emprunt « à barrière » est classé en B.

5. Rétrospective depuis 2014

	PRINCIPAL	EAU	ASST	ZAE	AIC	TRANSPORT	CRD TOTAL
CAPITAL au 31/12/2014	6 290	10 873	37 375	23 470	6 873	2 330	87 211
CAPITAL au 31/12/2015	8 753	10 083	36 537	23 212	6 748	2 725	88 058
CAPITAL au 31/12/2016	8 161	9 038	34 261	21 458	6 297	2 725	81 940
CAPITAL au 31/12/2017	7 444	8 898	36 673	19 270	5 789	2 282	80 356
CAPITAL au 31/12/2018	10 027	8 863	35 399	17 796	5 341	2 092	79 518
CAPITAL au 31/12/2019	10 656	7 952	35 469	17 761	5 319	1 633	78 790
ECART 2014/2019	4 366	- 2 921	- 1 906	- 5 709	- 1 554	- 697	- 8 421

Le pacte financier de la mandature était le suivant :

Maîtriser le niveau d'endettement : de manière connexe, et en dehors des besoins de financement des investissements exprimant ces priorités (infrastructures ou économie), le « capital restant dû » consolidé des différents budgets de l'agglomération, devra être stabilisé en 2020 à un niveau équivalent à celui de 2015.

Malgré les transferts de dettes liés aux transferts de compétences, aux régularisations qui ont été nombreuses depuis à la création de la CABB, le capital cumulé sur l'Agglo a diminué de **8 421 K€** entre 2014 et 2019.

6. Les emprunts prévisionnels de l'exercice 2020

EMPRUNTS INSCRITS AUX BP 2020

BUDGETS	Budget principal	EAU	ASSAINISSEMENT	ZAE	AIC	TRANSPORT	Total
remboursement capital de la dette	1 365 000	920 000	2 945 000	1 700 000	460 000	570 000	7 960 000
Emprunt inscrits sur les budgets prévisionnels	7 659 172	1 692 365	1 276 229	3 154 547	460 000	-	14 242 313
	- 6 294 172	- 772 365	1 668 771	- 1 454 547	-	570 000	- 6 282 313

EMPRUNTS INSCRITS CONCERNANT LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'ECONOMIE

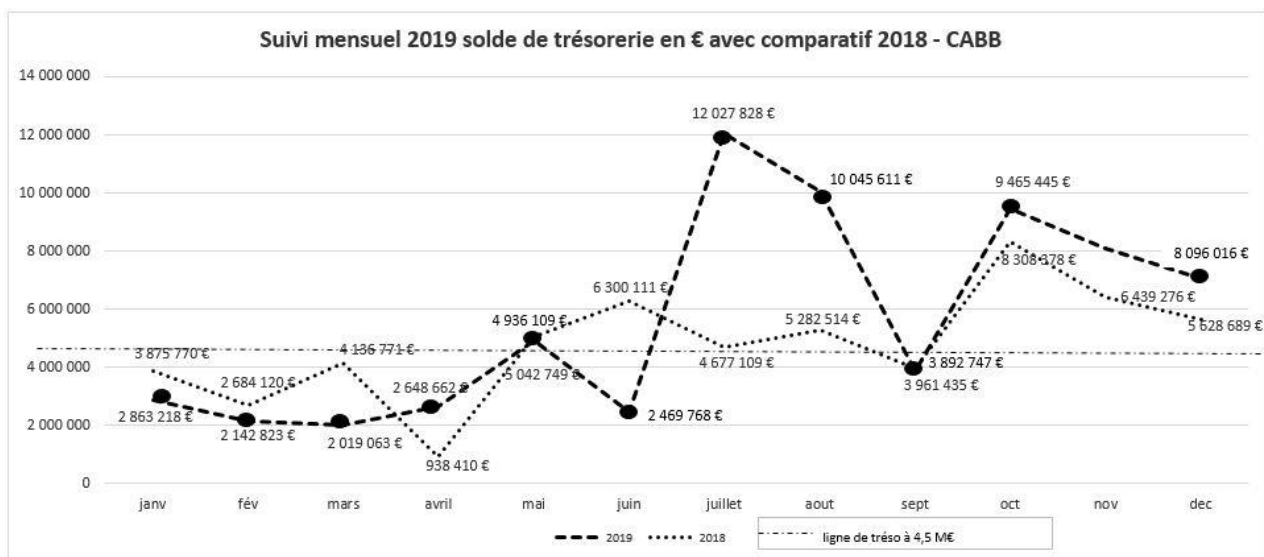
IFSI	3 403 000
FTTH (avance remboursable à partir de 2022)	3 717 172
	7 120 172

BUDGET EAU

Emprunt non réalisé au titre de 2019	896 000
Autorisation 2020	920 000
	1 816 000



7. Les lignes de trésorerie



Le montant de la trésorerie varie au cours de l'année en fonction des dépenses décaissées par le Trésorier, et des recettes perçues.

Ce n'est généralement qu'à partir de mai que sont titrées les principales recettes comme le FCTVA (versements trimestriels) et les subventions des financeurs.

Ainsi, comme l'indique le graphique ci-dessus, on peut considérer que la moyenne de notre fonds de roulement est environ de 4 500 K€. En-dessous de ce seuil, il est nécessaire de faire appel soit à des emprunts nouveaux, soit à des lignes de trésorerie qui permettent de ne pas retarder les paiements.

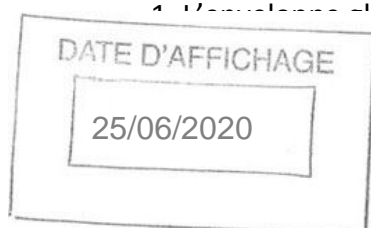
Ces lignes de trésorerie sont annuelles et leur remboursement doit intervenir sur l'exercice.

En 2019, une ligne de trésorerie a été contractée auprès la Banque Postale pour 3 000 K€, au taux variable Eonia auquel s'applique une marge de 0.30%. Pour cette ligne, nous avons payé 3 525 € d'intérêts.

En 2020, et après consultation des financeurs, le contrat de ligne de trésorerie a été réalisé auprès du financeur Arkéa (filiale Crédit Mutuel) au taux variable Eonia avec une marge de 0.30% pour un droit de tirage de 3 000 K€.

E). Le Plan pluriannuel d'investissement

1. L'investissement globale pour 2020

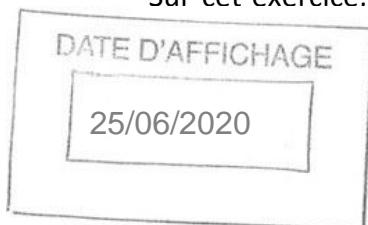


		2020
Budget Principal	Dépenses	7 672
	Recettes prévues (subventions, participations)	2 298
	Charge nette	5 374
Budget Eau	Dépenses	5 587
	Recettes prévues (subventions, participations)	621
	Charge nette	4 966
Budget Assainissement	Dépenses	3 473
	Recettes prévues (subventions, participations)	842
	Charge nette	2 631
Budget des ZAE	Dépenses	3 504
	Recettes prévues (subventions, participations)	23
	Charge nette	3 481
Budget AIC	Dépenses	4 032
	Recettes prévues (subventions, participations)	1 835
	Charge nette	2 197
Budget Transport (VT 0,9%)	Dépenses	4 308
	Recettes prévues (subventions, participations)	-
	Charge nette	4 308
AGREGATION DES BUDGETS	Dépenses	28 576
	Recettes prévues (subventions, participations)	5 619
	Charge nette	22 957

Comme les années passées, les investissements sont calibrés afin de ne pas augmenter l'endettement de l'Agglo en dehors des règles qui ont été fixées ; néanmoins les arbitrages peuvent avoir lieu au sein des ouvertures globales de ces budgets sur les chapitres concernés.

Sur cet exercice, l'ensemble du PPI représente un montant d'investissement de 22 957 K€.

Compte tenu du renouvellement de la mandature, les PPI restent à finaliser par les commissions nouvellement constituées.



2. Le PPI par budget

2.1 Budget principal

BUDGET PRINCIPAL		2020			2021			2022		
		Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES (secteur bâtiments)	Voie verte - travaux - frais divers	500	235	265	500		500	500		500
	P3 chauffage	15		15	15		15	15		15
	Travaux divers tous bâtiments	50		50	50		50	50		50
	Travaux divers toutes crèches (récurrent)	30		30	30		30	30		30
	Climatisation Petite enfance (crèches)	30		30	30		30	30		30
	Mobilier divers tout bâtiment	5		5	5		5	5		5
	Maison de l'urbanisme et de l'habitat	24		24						
	Travaux accessibilité bâtiments	55		55	55		55	55		55
	ANRU (logements et crèche Rivet)	-		-	1350		1350			-
ALSH	Récurrents - Travaux divers	10		10	10		10	10		10
Petite Enfance	Travaux réaménagement accueil relais petite enfance + acquisitions diverses remplacement mobilier	116	-	116	50		50	50		50



GDV	Récurrents entretien - travaux GDV	30		30	30		30	30		30
	Aménagement terrain									
	Aménagement terrain D	255	179	76						
	Aire de grand passage	40		40	500	-	500			
	Sécurisation aires d'accueil	20		20	20		20	20		20
ECONOMIE	Centre des Congrès (achat)	185		185	182		182	182		182
	Centre des Congrès (2508 TTC - 655 subv - 1194 rembt synd.)	500	200	300	2 008	1 659	349			-
	Travaux CCI									
	Participation CCI travaux co-propriété	290		290	282		282	188		188
	Aides économiques et Leader	300	-	300			-			-
	PPRT	150		150			-			-
	Dispositif FISAC (aides directes aux entreprises/commerces, marchés locaux, pépinière com...)	410	120	290						
	Avances remboursables	200	200	-	200	200	-	200	200	-
Autres secteurs	Programme Brive accélère volet transformation numérique du commerce (FISAC)	500	114	386			-			-
	Diagnostics numériques Brive Accélère (96K€)									
	FISAC	96	40	56						
	Aides à L'habitat	600		600	1 600		1 600	1 600		1 600
	Aides à L'habitat	1 221		1 221	1 221		1 221	1 221		1 221
	Fonds de soutien aux communes	655		655	655		655	655		655
	Etude Faisabilité PP accompagnement des tiers lieux	25		25			-			-
	Base nautique étanchéité terrasse + hangard + menuiseries	50		50	270	165	105	50		50
FTTH avance remboursable (rembt à partir de 2022)	1 210	1 210	-	404	404	-	-	-	-	
TOTAL PROPOSITIONS	7 572	2 298	5 274	9 467	2 428	7 039	4 891	200	4 691	

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

2.2 Budget annexe aux zones d'activité économique (ZAE)

PROJET PPI ht ZAE

Budget des ZAE	2020			2021			2022		
	Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette
Engagements N-1 (attention pas de RAR sur ce BP)	292		292						
Accès Nord (2017: Moe; 2018 - 2019 : travaux ; APCP	500		500	3 500		3 500	3 500		3 500
Territoire d'industrie: étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'une zone d'activité à proximité du site de l'aéroport	40	23	17						
Travaux toutes zones	2 672		2 672	-					
	3 504	23	3 481	3 500	-	3 500	3 500	-	3 500

DETAILS DES INSCRIPTIONS NOUVELLES DE 2020

Antenne	Libelle	Montant
BRIDALLASS	TERRAINS A AMENAGER	217 000,00
ESCUDIER	TERRAINS A AMENAGER	46 000,00
MANSAC	TERRAINS A AMENAGER	11 000,00
USSAC	TERRAINS A AMENAGER	200 000,00
LAROCHE	TERRAINS A AMENAGER	150 000,00
BRIDALLASS	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	175 000,00
ESCUDIER	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	200 000,00
FOURNEAUX	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	3 000,00
LANAU	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	800,00
LESCURADE	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	600,00
MONTPLAISI	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	1 500,00
NESPOULS	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	40 000,00
OUEST	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	5 000,00
PARC IND	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	2 000,00
RIVIERE	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	2 000,00
RIVIERES	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	2 500,00
USSAC	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	30 000,00
LAROCHE	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	71 100,00
ABATTOIRS	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	5 000,00

BEAUREGARD	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	590 000,00
BRIDAL	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	185 000,00
CANA	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	56 000,00
ESCUDIER	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	5 000,00
FOURNEAUX	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	216 000,00
GARE	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	8 000,00
LANAU	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	7 000,00
LESCURADE	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	15 000,00
MINET	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	3 000,00
MONTPLAISI	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	15 000,00
OUEST	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	90 000,00
RIVIERE	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	12 000,00
RIVIERES	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	8 000,00
LAROCHE	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	300 000,00
		2 672 500,00

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

2.3 Budget annexe de l'eau

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	2020			2021			2022		
	Coût total	Subventions	Charge nette	Coût total	Subventions	Charge nette	Coût total	Subventions	Charge nette
Usine Saint Germain (5 000 K€)	2 000	-	2 000	2 500	125	2 375	500		500
Avenue Georges Pompidou Brive	200	-	200						-
Le Saillant Allassac	245	-	245						-
Le Garavet Allassac	150	-	150						-
Petits travaux sur ouvrages	100	-	100						-
Travaux nécessaires à programmer sur l'ensemble de la CABB - Marchés à bons de commande	400	selon convention Département	400	400	selon convention Département	400	400	selon convention Département	400
Autres travaux:			-						-
Evacuateur de crue la Couze	31		31						
Vidange de fonds barrage de la Couze	100		100						
Brive Masseynat Teyssier Raynal	45		45						
Chartier Ferrières les Borderies	97		97						
Donzenac Route de Rond	105		105						
La chapelle aux Brocs Germane	31		31						
Malemort déviation RD89/RD921	93		93						
Objat rue Jules Ferry	43		43						
Objat rue de la lavandière	15		15						
St Aulaire le Roc	69		69						
St Pantaléon impasse des Puits	30		30						
St Pantaléon rue Henri Manière	35		35						
St Viance les Rebière 2ème tr	98		98						
Vars PAB	75		75						
Autres travaux	360		360						
			-						-
	4 322	-	4 322	2 900	125	2 775	900	-	900
			4 322			2 775			900

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

2.4 Budget annexe de l'assainissement

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	2020			2021			2022		
	Coût total	Subventions	Charge nette	Coût total	Subventions	Charge nette	Coût total	Subventions	Charge nette
Transfert de Larche (coût total 2 500 K€ 2018 à 2020 / subv 1 523 K€2019 à 2021)	500	800	300	-	353	353	-	-	-
Avenue Georges Pompidou Brive	300		300	-		-	-	-	-
ALLASSAC - Le Saillant	900	-	900	-		-	-	-	-
Germane à la Chapelle aux Brocs	175	A soumettre au Département	175			-			-
Saint Bonnet la rivière	80	A soumettre au Département	80			-			-
Les Rebières Blanches à St-Viance	230	A soumettre au Département	230			-			-
Travaux nécessaires à programmer sur l'ensemble de la CABB - Marchés à bons de commande	400	A soumettre au Département	400	400		400	400		400
Autres travaux:			-						
Petits travaux sur divers ouvrages	210		210						
Tests de réception	75		75						
Marché de maîtrise d'œuvre	50		50						
Brive rue Champollion	80		80						
Brive rue Général Gramat	80		80						
Brive rue Albert Thomas	190		190						
Brive Masseynt Teyssier Raynal	75		75						
Cublac rue Bayard	125		125						
Ussac le Pas Noir	94		94						
Malemort déviation RD89/RD921	87		87						
St Aulaire le Roc	120		120						
St Bonnet la rivière	76		76						
St Pantaléon impasse des Puits	45		45						
Vars PAB	76		76						
Acquisitions de terrains	20		20						
			-						
Autres travaux (dont PPI non programmés à ce jour)	978		978	-		-	-		-
	4 966	800	4 166	400	-	47	400	-	400

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

2.5 Budget annexe des activités industrielles et commerciales (AIC)

Budget AIC	2020			2021			2022		
	Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette
Action 4: Aménagement d'un lieu ressource unique pour le pôle Causse corrézien / Saillant	412	158	254						
Aménagement de la plateforme technique	10	-	10						
Construction d'un espace de récupération (étude en 2020 - 220 K€)	20	-	20	200	-	200			
Mise en sécurité du terrain synthétique (suite à incident glissement de terrain coût total 100 K€)	100	-	100						
Action 7-1: Aménagement des zones d'embarquement	10	-	10						
Action 7-2: Aménagement sportif de la Lombertie	271	150	121						
Action 8: Modernisation VIA FERRATA	35	-	35						
Action 13: Signalitique + Sentiers	41	-	41						
2eme tranche hébergement camping	499	267,5	231,5						

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

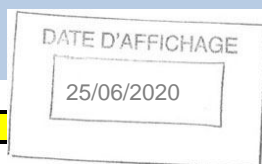
Construction d'un city stade (180 K€)	-	-	-	180	-	180			
Construction d'un espace de préparation physique généralisé (équipement couvert 450 K€)	100	-	100	350	-	350			
1ère tranche Hébergements gites	83	-	83	-					
2ème tranche Hébergement gites	50	-	50						
Reprofilage terrain sur galerie sortie Barrage (étude 10 K€ travaux 90 K€)	100	-	100						
Acquisition terrain Causse	14	-	14						
Etude de requalibrage, évacuateur de crues du barrage du Causse corrézien	10		10						
Entretien des bâtiments du Causse	25		25	25		25	25		25
Entretien des bâtiments du Saillant	20		20	20		20	20		20

DATE D'AFFICHAGE
25/06/2020

Mobilier gîtes Sainte-Féréole	12		12						
Travaux Gîtes Sainte-Féréole - récurrent entretien	10		10	10		10	10		10
Travaux Gîtes Sainte-Féréole - réaménagement salle de bains	40		40						
Création site internet évènement + séminaires	9	-	9						
Causse acquisition de jeux gonflables	6		6						
Travaux JARDINS DE COLETTE Extension accueil et construction hangard (reliquat 360)	360		360						
Travaux jardins de Colette - récurrents entretien	20	-	20	20	-	20	20	-	20
Travaux JARDINS DE COLETTE Clôture et restructuration volaillère	80		80						
Colette portail kiosque	10		10						
Colette poulailler	20		20						
Colette labyrinthe végétal	30		30						
Colette acquisition de photos	1		1						
Colette panneau en bord de route	1		1						
Colette réfection fontaine	8		8						
Colette réfection acquisition compresseur	1		1						
Colette plexis table lecture	10		10						
Colette acquisition tondeuse	3		3						
La Lombertie acquisitionvéhicule 9 places	19		19						
Travaux jardins de Colette - réfection des allées	15		15						
Signalisation ECO	3	-	3						
	2 458	575,5	1 882,5	805	-	805	75	-	75

CREDITS 2019 (solde des crédits non engagés juridiquement)	800	1259,5	1 882,5
--	-----	--------	---------

Acquisition terrains Saint Pardoux (unité photovoltaïque)
microcentrale digue de la mouthe



TOTAL PPI 2020	835	2 217
----------------	-----	-------

2.6 Budget annexe des transports

Budget Transport	2020			2021		
	Coût total	Subv/participations	Charge nette	Coût total	Subv/participations	Charge nette
Travaux/acquisitions à venir				1 213		1 213
AP Dépôt de bus	311		311	-		-
application intermodalité			-	-		-
parking relais est			-	-		-
réparation - renouvellement matériel - provision renouvellement	3 154		3 154	-		-
PEM Brive Laroche	55	-	55	-	-	-
etude gertrude	2		2	-		-
abribus	10		10	-		-
équipement radio			-	-		-
prestation exploitation adamas			-	-		-
plan velo	40		40	-		-
prestation PDU	13		13	-		-
BHNS (billettique DAT + info voyageurs)	112		112	-		-
poteaux TAD	50		50	-		-
parking relais 3P	15		15	-		-
parking relais Montplaisir	50		50	255		255
bus information CABB	79		79	-		-
SAEIV (renouvellement serveur/équipement bus)	38		38	-		-
scolaire (billettique, pégage)	124		124	-		-
	4 053	-	4 053	1 468	-	1 468



PARTIE III. PREMIERE APPROCHE DE L'EXERCICE 2020

A) Budget principal

1. Vue d'ensemble

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	2 832	2 808	2 461	2 721	2 989	2 631	3 095
012	Charges de personnel	17 497	18 900	20 569	21 063	21 078	21 068	21 077
014	Atténuation de produit (AC)	28 252	27 156	27 342	27 017	26 986	26 983	26 751
65	Autres charges de gestion courante	20 997	21 132	20 941	21 185	21 351	21 022	21 516
66	Charges financières	281	269	238	220	285	210	245
67	Charges exceptionnelles	2 863	4 509	5 000	3 588	5 541	5 514	5 501
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES		72 722	74 774	76 551	75 794	78 230	77 428	78 185
023	Virement section d'investissement	-	-	-	-	1 995	-	438
042/043	Ordre	1 874	2 950	2 126	2 167	2 415	2 334	2 700
002	Résultat reporté	-	-	-	22	-	-	-
TOTAL		74 596	77 724	78 677	77 983	82 640	79 762	81 323

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
013	Atténuation de charges (agents mis à dispo)	444	709	687	145	150	44	65
70	Produits des services	7 966	9 281	10 670	11 397	11 086	11 453	11 306
73	Impôts et taxes	45 890	46 456	47 281	47 621	48 117	48 430	48 419
74	Dotations et subventions	21 650	21 046	20 421	19 961	19 319	20 257	19 300
75	Autres produits de gestion courante	60	78	30	240	137	183	59
77	Produits exceptionnels	106	904	216	805	307	31	1 030
TOTAL RECETTES REELLES		76 116	78 474	79 305	80 169	79 116	80 398	80 179
042/043	Ordre	151	319	182	189	200	187	260
002	Résultat reporté	2 525	3 196	2 539	1 449	3 324	3 324	884
TOTAL		78 792	81 989	82 026	81 807	82 640	83 909	81 323

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
20	Immobilisations corporelles	139	169	234	144	767	275	487
204	Subventions d'équipement versées	1 966	1 293	1 151	2 537	6 253	3 005	5 950
21	Immobilisations corporelles	242	1 767	1 221	1 029	6 339	1 731	5 994
23	Immobilisations en cours	927	478	1 080	894	2 325	1 192	2 841
16	Emprunt: capital remboursé	647	794	729	739	1 080	996	1 276
16	Refinancement de dette	-	-	-	560	-	-	89
26/27	Autres immo.finan./participations	40	1 620	1 073	1 377	6 166	2 814	5 749
45	Opérations compte de tiers	-	-	4 492	1 519	-	-	-
13	Subv investissements	-	-	-	57	213	206	-
TOTAL DEPENSES REELLES		3 961	6 121	9 980	8 856	23 143	10 219	22 386
040	Ordre	151	319	182	167	200	187	260
041	Ordre opérations patrimoniales	-	14	-	-	986	960	20
001	Déficit reporté	2 509	-	-	-	-	-	1 623
TOTAL		6 621	6 454	10 162	9 023	24 329	11 366	24 289

RESTES A REALISER	3 549
TOTAL CA AVEC RAR	14 915

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
13	Subventions	600	416	394	797	3 071	1 110	3 967
16	Emprunt	3 120	149	-	2 479	6 915	1 000	1 276
16	IFSI 3403 + FTTH 2980 (avance remboursables)	-	-	-	-	-	-	7 120
21	Immobilisations corporelles	-	35	-	3	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	14	-	-	-	-	-
10/024	Dotations fonds réserves/cessions	181	128	485	170	1 651	410	952
1068	Excédent capitalisé	2 256	1 000	1 726	1 900	500	500	3 264
165	Dépôts et cautionnement	-	13	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	111	1 573	856	521	4 440	1 073	4 552
45	Opérations compte de tiers	-	-	3 397	2 615	-	-	-
TOTAL RECETTES REELLES		6 268	3 328	6 858	8 485	16 577	4 093	21 131
021	Virement section de fonctionnement	-	-	-	-	1 995	-	438
040	Ordre	1 874	2 950	2 126	2 167	2 415	2 334	2 700
041	Ordre opérations patrimoniales	-	-	-	-	986	960	20
001	Résultat reporté n-1	-	1 521	1 345	167	2 356	-	-
TOTAL		8 142	7 799	10 329	10 819	24 329	9 743	24 289

RESTES A REALISER	1 970
TOTAL CA AVEC RAR	11 713

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat de fonctionnement à affecter en N+1	4 196	4 265	3 349	3 824	4 147

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat d'investissement à réinscrire en N+1	1 521	1 345	167	1 796	1 623

NB recettes attendues IFSI et

Résultats cumulés I + F				
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
5 717	5 610	3 516	5 620	2 524
RESULTAT FINAL AVEC RAR				
945				



Le budget s'équilibre de la manière suivante : 81 323 K€ en fonctionnement et 24 289 K€ en investissement.

2. Les opérations d'investissement

Les restes à réaliser de 2019 et les opérations inscrites au PPI sont repris dans le budget. Les principales opérations décrites en 2019 sur la délibération du DOB sont mises à jour et complétées des nouvelles opérations 2020, à savoir :

2.1. Le développement économique

Outre le contrat de prestation avec la SPLBA qui diminuera de 10 % comme prévu au dernier avenant, un montant de 50 000 € est prévu pour les Assises de l'entreprise 2020.

Il a également été inscrit pour cette année, des dépenses à exécuter dans le cadre du FISAC dont 220 K€ en fonds de concours.

a. Les zones d'activité

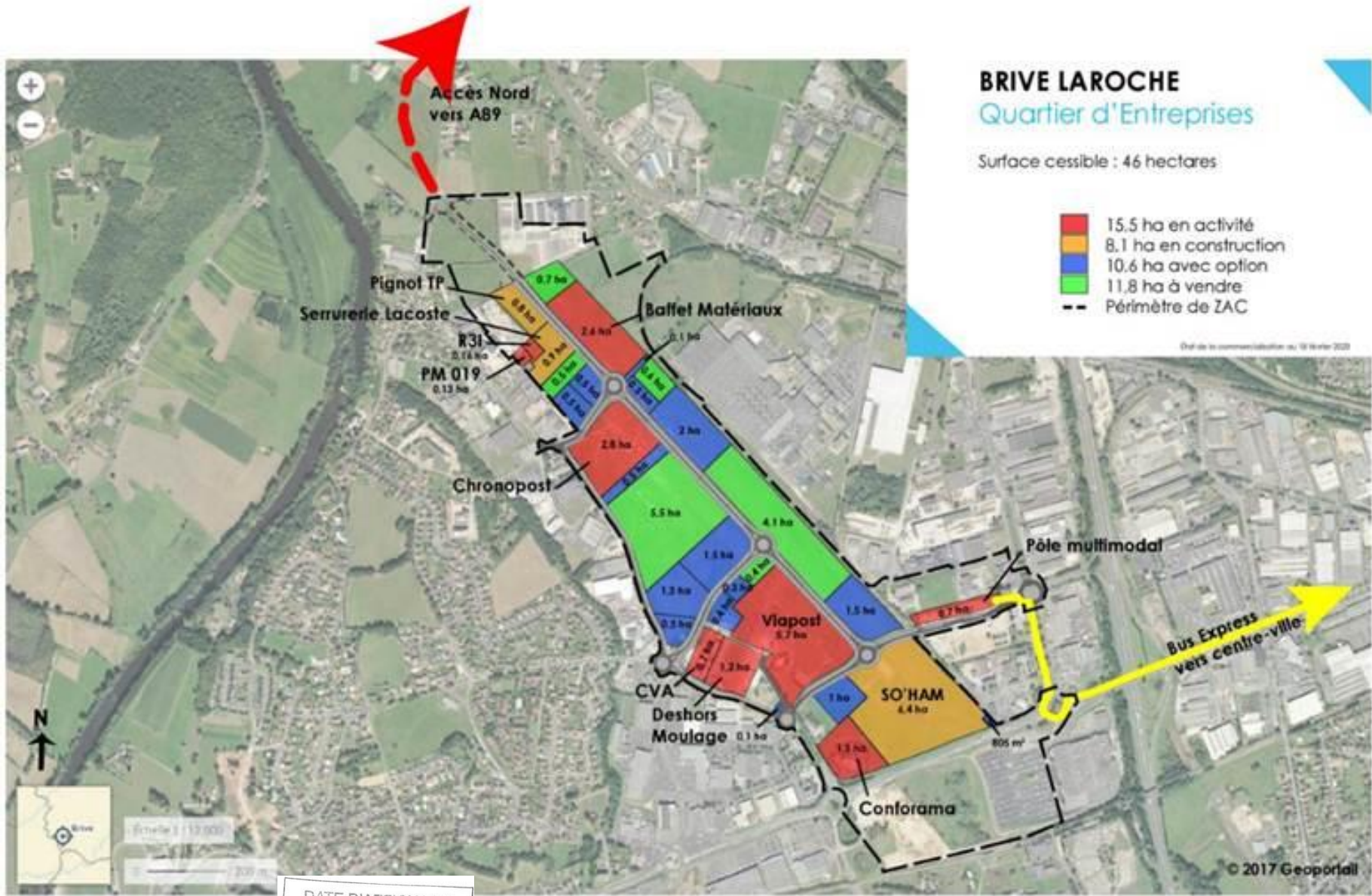
✓ ZAC Brive Laroche

La concession d'aménagement de la ZAC de Brive Laroche a été signée le 25 mars 2015 entre la CABB et la SPL Brive Agglomération (SPLBA).

Le budget initial de l'opération s'élevait à 24 090 561 €. Le dernier bilan actualisé de l'opération présente un atterrissage prévisionnel à 21 291 733 € HT soit une diminution de 2 798 828 €.

La zone comprend 46 ha cessibles, comme le montre la carte suivante :





DATE D'AFFICHAGE
 25/06/2020

Accusé de réception en préfecture
 019-200043172-20200623-2020-1227-DE
 Date de télétransmission : 25/06/2020
 Date de réception préfecture : 25/06/2020

Réalisation du programme d'aménagement

L'ouverture à la circulation a eu lieu le 31/01/2019.

En 2020, la ZAC de Brive Laroche fera l'objet de travaux d'entretien (espaces verts, signalisation, éclairage public, etc.). Il est également prévu de réaliser les branchements (gaz, électricité, télécom, AEP, EU, AP) et l'aménagement des accès aux parcelles commercialisées en 2020.

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées, et du dossier de demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau », des travaux ont été réalisés en 2018, pour mettre en œuvre les mesures compensatoires présentées dans ces dossiers, sur les sites de compensations conventionnés/acquis en 2017. En 2020, il en sera de même pour les sites compensatoires acquis en 2019.

Selon l'avancement des acquisitions foncières pour le projet d'accès Nord à la ZAC de Brive Laroche, il sera potentiellement réalisé les travaux d'aménagement de la partie Nord du secteur 8 de la ZAC de Brive Laroche (entre le chemin de l'aérodrome et la rue de Laumeuil à Saint-Pantaléon-de-Larche).

Commercialisation des terrains

La ZAC de Brive Laroche présente une surface cessible de 46 hectares.

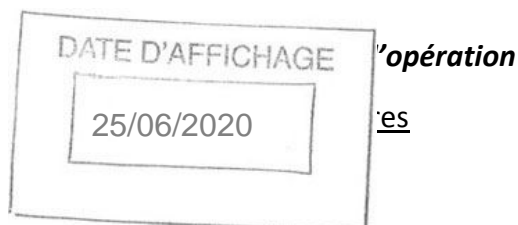
Sur les 46 ha :

- 15.5 ha sont en activité,
- 8.1 ha sont en construction,

Acquisition de fonciers pour la compensation environnementale

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral associé à la demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées du 23/06/2017, de son arrêté modificatif du 04/10/2019, et de l'arrêté préfectoral associé à la demande d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » du 12/12/2016, les acquisitions suivantes sont envisagées en 2020 :

- parcelles de Picard Marie-Josée : 1.08 ha,
- parcelles de Jacques Dupuy : 7,81 ha,
- parcelles de Richard Jayles : 5,8 ha,
- parcelles de Jean-Claude Leymarie : 1.02 ha,
- parcelles à identifier pour atteindre l'objectif des arrêtés préfectoraux précités (61 ha) : 9,31 ha.



La SPLBA a souscrit 6 emprunts auprès des établissements de crédit Caisse d'Epargne, Crédit Agricole Centre France et Banque Postale.

Participation Agglo de Brive

<u>COMMUNES</u>	<u>OPERATIONS</u>	<u>ORGANISMES</u>	<u>CAPITAL INITIAL</u>	<u>CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/19</u>
Brive la Gaillarde	CA Laroche	Crédit Agricole	2 100 000	1 050 000
Brive la Gaillarde	CA Laroche	Caisse d'Epargne	2 100 000	1 073 446
Brive la Gaillarde	CA Laroche	Banque Postale	966 666	966 666
Brive la Gaillarde	CA Laroche	Crédit Agricole	966 667	966 667
Brive la Gaillarde	CA Laroche	Caisse d'Epargne	966 666	966 666

Conformément au traité de concession, la CABB participe au financement de la concession d'aménagement selon les modalités suivantes :

- Versement de participations,
- Apport en nature de foncier.

Le montant prévisionnel au 31/12/2019 des participations qui seront versées dans le cadre de cette concession s'élève à **7 827 275.4 € TTC**.

Au 31 décembre 2019, la CABB a versé la somme de **3 671 820.4 € TTC**.

La somme de 750 420 € TTC a été appelée auprès de l'Agglo de Brive en 2019 au titre de la compensation suite à la vente SO'HAM.

Un apport en nature de foncier valorisé à 4 155 455 € a été effectué en 2017.

Enfin, à ce projet sera associée la jonction Nord : dans les années qui viennent, des montants importants seront nécessairement inscrits dans nos budgets. Ils sont actuellement inscrits au PPI des ZAE, à compter de 2020.

- ✓ PEBO : installation de LOGALBERT
- ✓ ZAC des Rivières commune d'Allasac

Les communes concernées sont intervenus en fin d'année 2019 pour finaliser la voirie entre la zone et la voie communale des Cancous.



✓ Zone de Fourneault

La commercialisation de la zone de Fourneault arrive à son terme, il reste en vente une surface d'une contenance 7756 m².

Les nombreuses demandes d'acquisition de foncier sur cette zone démontrent que les futurs investisseurs souhaitent acquérir des surfaces comprises entre 2000 m² et 5 000 m².

Les travaux de voirie permettant de créer une nouvelle voie au droit de la raquette de retournement sur la rue Jacques Chaminade seront achevés début mars 2020. Ainsi, avec ce

nouvel aménagement, il sera possible de réaliser un découpage plus pertinent et en accord avec les porteurs de projet. Le coût de cet aménagement représente une dépense de **191 000€ HT** (études et travaux).

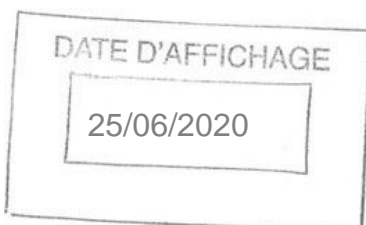
✓ Zone de l'Escudier Sud - Donzenac

L'Agglo a acquis 12 ha en 2017 afin de créer une zone d'activité pour 10 ha cessibles et environ 5 ha qui sont en pré-réservation.

Le diagnostic archéologique a été réalisé en 2019. Les premières esquisses d'aménagement de cette zone permettront de dégager une surface cessible d'environ 10 ha. Plusieurs porteurs de projet ont fait part d'un fort intérêt pour cette zone, qui représente environ 5 ha de pré-réservation.

Pour 2020, des études sont prévues pour un montant de 104 000 € HT (se décomposant comme suit : étude complète de maîtrise d'œuvre pour un montant d'environ 59 000€ HT et les études environnementale obligatoires pour un montant d'environ 45 000€ HT). Cette opération pourra se faire uniquement si toutes les études ont été validées par les services de l'Etat.

- ✓ Zone du BRIDAL OBJAT : 185 000€ HT, réfection voirie principale.
- ✓ Zone e BEAUREGARD : 590 000€ HT, réfection rue Courbet.
- ✓ Zone de CANA : 56 000€ HT, réfection voirie CANA Ouest
- ✓ Ainsi que sur la zone du BRIDAL ALLASSAC des crédits ont été inscrits comme suit : des études pour 175 000€ HT et des acquisitions foncières : 217 000€ HT



b. Les aides économiques CABB dans le cadre du dispositif Leader

Le Dispositif Leader, porté par la CABB, permet notamment de soutenir le développement des TPE par le financement de projets locaux via des fonds européens (FEADER). Ces financements FEADER sont conditionnés par la présence d'un cofinancement public. La CABB a donc mis en place des aides directes aux entreprises visant à soutenir le développement des TPE qui permettent de déclencher l'intervention du FEADER¹.

Le coût du projet HT est compris entre 5 000€ et 20 000€ avec deux subventions cumulatives :

- Une aide CABB : 16% du coût total éligible du projet HT,
 - Une aide FEADER LEADER : 64% du coût total éligible du projet HT.
- Soit un financement à hauteur de 80% du coût total éligible HT. Les 20% restant sont à la charge de l'entrepreneur porteur du projet (autofinancement).

Exemple de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux	18 481.00 €	CABB	3 167.93€	16
Aménagement	1 318.58€	FEADER LEADER	12 671.72€	64
		Autofinancement	3 959.93€	20
TOTAL	19 799.58€ €	TOTAL	19 799.58€	100

La demande d'aide se fait par présentation de dossier unique (Leader + CABB) et est validée par le comité unique de programmation. L'aide de la CABB fait l'objet d'une décision. L'aide est versée une seule fois sur justificatif. Le montant de la subvention versée est ajusté au prorata des dépenses réellement acquittées par le bénéficiaire, dans la limite des montants initialement attribués.

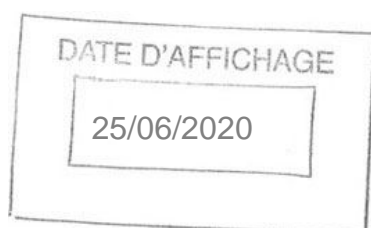
Pour plus de précisions

Bénéficiaires éligibles

- Les TPE (hors exceptions) exerçant une activité relevant de la liste des nomenclatures NAF définie

Conditions d'éligibilité :

- Coût total du projet compris entre 5 000 € et 20 000 € HT



de similaire en place étant donné que le dispositif Leader couvre les dépenses

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

- Local dédié spécifiquement à l'activité professionnelle
- Bouquet de dépenses
- Si création d'activité: un avis favorable d'un organisme accompagnateur économique
- Une demande d'aide une année civile sur deux au maximum

Nature des dépenses éligibles

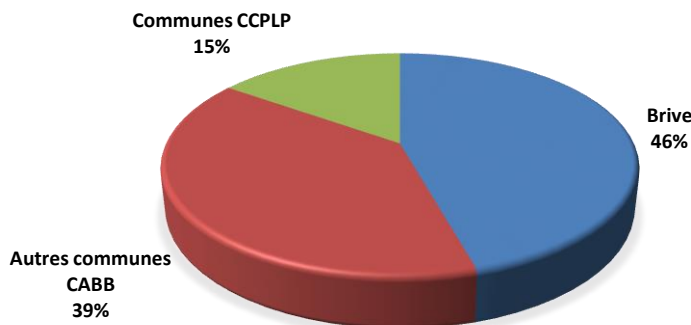
- Dépenses matérielles :
 - Travaux : restauration, rénovation, construction, aménagement intérieur et extérieur y compris travaux paysagers (à l'exclusion des parkings sauf s'ils sont intégrés dans un projet avec bâtiment)
 - Acquisition d'équipements et de matériels non productifs neufs et travaux d'installation de ces équipements et matériels

Sont inéligibles : matériel informatique, terminaux bancaires pour carte de paiement, matériels et équipements d'occasion, véhicules et matériel roulant.

Bilan Synthétique de la mise en œuvre de l'aide Eco CABB

Année	Nombre de projets	Montant estimatif Aide Eco CABB	Montant estimatif Aide Leader	Total Prévisionnel projets
2017	10	16 130,00 €	64 520,00 €	100 812,50 €
2018	19	71 790,00 €	287 160,00 €	448 687,50 €
2019	18	49 990,00 €	199 960,00 €	312 437,50 €
Total	47	137 910,00 €	551 640,00 €	861 937,50 €

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DOSSIERS LEADER "SOUTIEN AU TPE"



ionnels 2020 pour cette disposition ont été inscrits à hauteur de 60 000€.

DATE D’AFFICHAGE
25/06/2020

Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

c. Le Très Haut Débit SDAN

La dépense de 1 210 K€ est une avance remboursable qui doit être reversée à l'Agglo à compter de 2022. La recette n'est pas encore comptabilisée dans le BP 2019 mais représente une partie de l'emprunt qui sera nécessaire au budget primitif.

Ce grand réseau public de fibre optique est construit par le syndicat numérique DORSAL pour les collectivités, avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Département de la Corrèze. Après les études préalables nécessaires, il entre désormais dans sa phase de construction. **92 500 prises optiques FTTH** seront ainsi déployées d'ici fin 2021.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, le déploiement du réseau concerne 34 communes non impactées par les déploiements privés de la zone dite conventionnée (zone AMII : déploiement sur fonds propres de l'opérateur privé Orange pour les 15 communes qui composaient la Communauté d'Agglomération de Brive en 2011).

19 800 prises optiques FTTH (particuliers) et FTTE (entreprises) y seront ainsi déployées d'ici fin 2021. La participation de l'Agglomération s'élève à 4 M€.

La totalité des nœuds de raccordement optique (8 NRO) a été installée et donne lieu à une recette sur le territoire de la CABB. C'est à partir de ces centraux optiques que sont déployés les câbles de fibre optique jusqu'à des Points de Branchements Optiques (PBO) situés à proximité immédiate de tous les locaux, en passant par des armoires de distribution intermédiaires appelées Points de Mutualisation (PM).

La première plaque FTTH de la CABB devrait ouvrir à la commercialisation en septembre 2020. Cela concerne partiellement les communes de Saint-Robert (298 prises), Segonzac (201 prises), Louignac (21 prises), Ayen (7 prises), Rosiers de Juillac (4 prises).

D'autres ouvertures commerciales de plaques FTTH suivront jusqu'en septembre 2021.

Des réunions publiques d'information, ouvertes à tous et en présence des opérateurs, seront organisées à l'approche des dates de commercialisation.

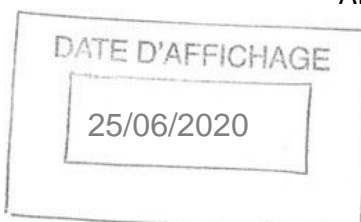
Le suivi en temps réel de l'éligibilité des prises peut être suivi sur le site de la SPL Nouvelle Aquitaine THD : <https://nathd.fr/eligibilite/>

2.2. L'habitat

➤ Les aides à l'habitat pour 1 821 K€

- **20422 HABPRIMES 300 K€ :**
 - ✓ Prêt 1^{ère} Clé, Prime Energie, Adaptation, Ardoises, Subventions au titre de la Fondation du Patrimoine
- **20422 HABOPAH 600 K€ :**
 - ✓ Abondement CABB aides ANAH dans le cadre de l'OPAH

ABHLM 921 K€ :



Accusé de réception en préfecture
019-200043172-20200623-2020-1227-DE
Date de télétransmission : 25/06/2020
Date de réception préfecture : 25/06/2020

- ✓ Soutien à la production, réhabilitation et acquisition-amélioration de logements sociaux

2.3. La petite enfance

Sur le secteur de la petite enfance, il est prévu les réalisations suivantes pour 116 K€ qui sont inscrits au PPI 2020 :

- ✓ Climatisation des structures PE (derniers établissements non équipés) :
 - Donzenac
 - Larche
- ✓ Sécurisation des structures (entrées restant à équiper) :
 - Poynes
 - Objat
 - St Pantaléon de Larche
 - Larche
 - Ste Féréole
- ✓ Reprise des aires de jeux :
 - Clé des Chants
 - Objat
 - Donzenac
 - Malemort
- ✓ Rénovation / restructuration :
 - Centre / MAF (reconfiguration de l'étage du Multi-accueil du Centre pour y accueillir le MAF)
 - Etage Larche (aménagement d'une salle activité et zones techniques sur l'étage de l'ancienne CC)

2.4. L'environnement et le transport

En 2020, les investissements du service environnement portent principalement sur :

- La voie verte de Brive centre : 500 K€. Il s'agira de finaliser les acquisitions foncières (à l'amiable et par voie d'expropriation suite au jugement d'expropriation rendu le 31/01/20), la poursuite des travaux de création de la voie verte le long de la Corrèze sur les secteurs des rues Marcelin Roche et Maillard.
- L'accompagnement des communes pour les aménagements en faveur des cycles : 100 K€.

Sur le budget des zones d'activité économique, les investissements du service transport urbain portent principalement sur la création de l'accès nord à la zone de Brive Laroche :



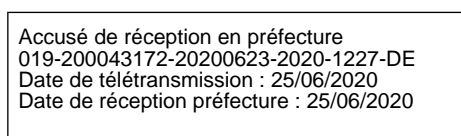
- poursuite des études de l'accès nord nécessaires à la phase administrative,
 - les acquisitions amiables et le lancement des travaux : 500 K€.
- Sur le budget AIC, les investissements du service environnement concernent :
- l'acquisition foncière des terrains de l'unité photovoltaïque de Saint-Pardoux qui serait mis à bail à la société Engie Green : 700,5 K€,
 - le lancement des études et de la maîtrise d'œuvre de la microcentrale de la digue de la Mouthe : 93 K€.
- Sur le budget des transports, les investissements du service transport urbain portent principalement sur :
- l'acquisition de matériel roulant : 3 154 K€,
 - les travaux nécessaires à l'électrification de la flotte au dépôt de bus : 311 K€
 - la poursuite des travaux du PEM de Brive Laroche avec la mise en place d'un box sécurisé, de l'information voyageurs : 55 K€,
 - l'acquisition de vélos à assistance électrique : 40 K€,
 - la réalisation des aménagements du parking des trois provinces : 15 K€, et du parking de service à la mobilité de Montplaisir : 305 K€ (dont 50 K€ inscrits en 2020),
 - les équipements sur le réseau de transport urbain (information voyageur, poteaux, déplacement des abribus, mise à jour système saeiv...) : 162 K€,
 - la pose des poteaux d'arrêt du TAD libe agglo : 50 K€,
 - la transformation d'un bus du réseau libeo en bus d'information et de services : 79 K€,
 - la mise en place d'une billétique et d'un logiciel de gestion sur les services de transport scolaire : 124 K€,
 - la réalisation d'une étude déplacement piéton : 13 K€.
- La centrale photovoltaïque de Saint Pardoux l'Ortigier : 701 K€

2.5. L'Institut de Formation des Soins Infirmiers

Le plan de financement a été revu suite aux attributions des marchés.

L'Agglo est le support de cette opération. Un emprunt est estimé à de 3 403 K€, les échéances seront financées par un loyer en provenance de l'hôpital.

Le plan de financement est prévu dans le tableau suivant et sera réajusté en fonction des dépenses réellement mandatées :



IFSI	HT	TTC
Participations territoire 19 (451 en 2018 + 1172 en 2019 + 4339 en 2020)	4968	5962
Subvention région	1409	1409
Subvention département	350	350
	3209	4203
Fonds de concours AGGLO	800	800
Emprunt à réaliser sur 15 ans (loyer hopital) (échéance de 210 K€/an) FCTVA = 0		3403

2.6. La solidarité financière à destination des communes

Le montant budgété en 2020 sera de 655 K€ au titre du FST. A cela s'ajoutera la participation de l'Agglo au financement du service ADS (120 K€) ainsi que une partie du FPIC des communes (94 K€).

2.7. Les gens du voyage

Il est prévu l'aménagement d'un terrain avec la création d'un site de sédentaires pour accueillir des familles qui sont actuellement sur des sites non officiels (voirie, sanitaires, bâtiment commun, végétalisation).

Des dépenses annuelles récurrentes sont aussi prévues pour la remise en état des Baysses avant l'accueil des missions.

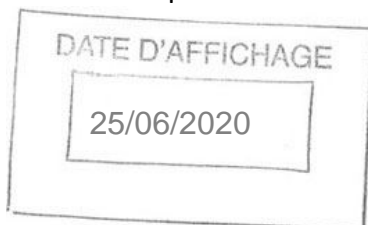
Par ailleurs, en 2021 et sur les années suivantes, est à l'étude l'achat et aménagement d'un terrain pour implantation d'une Aire de grand passage définitive, conformément aux obligations réglementaires.

Enfin, la sécurisation avec la pose de dispositifs anti-effraction sur les locaux techniques doit se réaliser en 2019.

2.8. La base nautique

Divers travaux sur la base nautique sont prévus pour 50 K€, dont l'isolation et de chauffage de la base de loisirs (600m²), l'étanchéité de la terrasse, l'aménagement des vestiaires, l'harmonisation du bardage des hangars.

Il s'agit notamment de la reprise de l'étanchéité de la verrière de la base nautique, du changement du chauffage actuel (passage à une pompe à chaleur air/eau à l'étude permettant la suppression de la cuve à gaz, de la reprise des ouvrants du bâtiment (vitres) ...



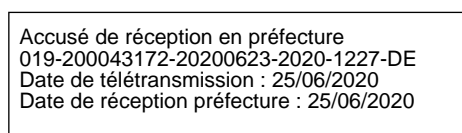
Il s'agira également de reprendre l'ensemble des regards ainsi que les joints des dalles pour lutter contre les infiltrations, de rénover la peinture et les carrelages des 4 vestiaires. La dernière rénovation remonte à l'année 2000.

Enfin, reprendre le bardage des hangars jaunes et verts afin de créer un ensemble homogène (identique au hangar kayak gris). Suite à notre dernière réunion avec l'ABF, il est attendu qu'une attention particulière soit portée sur l'intégration architectural et paysagère des équipements.

B). Budget annexe relatif à la mutualisation

BUDGET MUTUALISATION															
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)							RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)								
		CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020			CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
012	Charges de personnel	5 531	7 100	7 141	7 500	7 229	7 400	74	Dotations et subventions	5 531	7 100	7 141	7 500	7 229	7 400
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 531	7 100	7 141	7 500	7 229	7 400		TOTAL RECETTES REELLES	5 531	7 100	7 141	7 500	7 229	7 400
	TOTAL	5 531	7 100	7 141	7 500	7 229	7 400		TOTAL	5 531	7 100	7 141	7 500	7 229	7 400

Le budget mutualisation s'est élevé à 7 229 K€ en 2019 : 1 926 K€ concernaient les agents mutualisés en provenance de l'Agglo et 5 303 K€ les agents originaires de la Ville de Brive.



SERVICES MUTUALISES 2019

Direction	Nombre d'agents facturés	Coût VILLE	Coût AGGLO	Coût TOTAL
DRH	27	797 942,44	199 485,61	997 428,05
FINANCES	30	833 460,37	468 821,46	1 302 281,83
Marches Publics	6	224 965,95	24 996,22	249 962,17
JURIDIQUE	6	252 792,46	28 088,05	280 880,51
Stratégie et Logistique	6	237 312,85	26 368,09	263 680,94
Memoire et Archives	11	408 543,45	4 126,70	412 670,15
Développement durable et mobilité	11	255 478,02	383 217,03	638 695,05
Gestion de l'espace public	13	524 273,86	10 699,47	534 973,33
Gestion des équipements publics	15	399 516,61	44 390,73	443 907,34
TIC et SIG	6	166 458,86	97 761,56	264 220,42
USAGES NUMERIQUES	17	802 523,96	89 169,33	891 693,29
	148	4 903 268,83	1 377 124,25	6 280 393,08

Service Urbanisme recettes communes adhérentes	8		188 706,70	188 706,70
--	---	--	------------	------------

(toutes communes, déjà titré sur le budget mutualisation)

Mises à disposition de service	Nombre d'agents facturés	Coût VILLE	Coût Agglo	Total
DGA Service à la Pop. Cohésion Sociale + Attaché		-	-	-
DGA Administration Générale	9	399 372,82	359 977,24	759 350,06
DGS - DGA AST - Cabinet/Comm°		-	-	-

Total général des coûts mutualisés		5 302 641,65	1 925 808,19	7 228 449,84
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

Le prochain budget est estimé à 7 400 K€, elle tient compte du GVT à 1,5% et d'une estimation concernant le service urbanisme, pour lequel le calcul dépend de ce qui est facturé aux communes de l'Agglo.

Il ne s'agit que d'une estimation, dans la mesure où l'objectif est de réduire la masse salariale au bénéfice des collectivités concernées. Par ailleurs, les écritures relatives à ce budget sont mandatées en fin d'exercice, l'ensemble des traitements étant payés sur le budget principal.



C). Budget annexe des zones d'activité économique

1. Vue d'ensemble

BUDGET ZAE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	507	603	659	404	3 913	2 761	3 504
65	Autres charges de gestion courante							
66	Charges financières	438	427	380	368	383	374	505
67	Charges exceptionnelles (sortie zae ste)	1	-	123	-		-	
	TOTAL DEPENSES REELLES	946	1 030	1 162	772	4 296	3 135	4 009
023	Virement section d'investissement			-	-	2 647	-	1 120
042/043	Ordre	20 741	20 630	21 638	20 578	20 778	20 402	21 750
002	Résultat reporté	975	975	-		-		-
	TOTAL	22 662	22 635	22 800	21 350	27 721	23 537	26 879

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
16	Emprunt: capital remboursé	1 545	1 754	2 188	1 475	1 800	1 634	1 700
16	Refinancement de dette				5 196			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 545	1 754	2 188	6 671	1 800	1 634	1 700
040	Ordre	20 203	20 154	20 025	20 027	22 000	18 344	23 000
001	Résultat reporté n-1	-	-	728	1 154	2 751	2 751	575
	TOTAL	21 748	21 908	22 941	27 852	26 551	22 729	25 275

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services	1 014	1 051	483	449	2 621	3 207	556
74	Dotations, Participations, subventions	5	1 527	1 617	724	2 350	1 556	2 573
77	Produits exceptionnels	27	4	295	-		56	
	TOTAL RECETTES REELLES	1 046	2 582	2 395	1 173	4 971	4 819	3 129
002	Résultat reporté n-1	-	-	-	-	-	-	-
042/043	Ordre	20 641	20 581	20 405	20 702	22 750	18 718	23 750
	TOTAL	21 687	23 163	22 800	21 875	27 721	23 537	26 879

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
16	Emprunt	1 000	-	-	3	3 350	1 600	3 155
16	Refinancement de dette				5 196		-	
1068	Affectation de résultat	-	-	528	-	526	526	-
	TOTAL RECETTES REELLES	1 000	-	528	5 199	3 876	2 126	3 155
021	Virement section de fonctionnement					2 647	-	1 120
040	Ordre	20 303	20 203	21 259	19 903	20 028	20 028	21 000
001	Résultat reporté n-1	1 422	977	-	-	-	-	-
	TOTAL	22 725	21 180	21 787	25 102	26 551	22 154	25 275

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat de fonctionnement à réinscrire en N+1	- 975	528	-	525	-

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat d'investissement à réinscrire en N+1	977	- 728	- 1 154	- 2 750	- 575

Résultats cumulés I + F				
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
2	- 200	- 1 154	- 2 225	- 575



2. Les opérations d'investissement

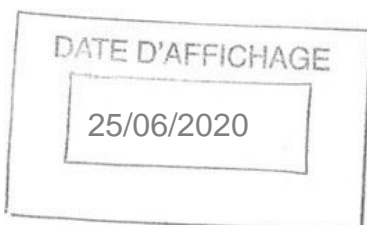
Le projet de budget 2020 synthétise les besoins de la collectivité en dépenses sachant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ni de rattachements sur ce budget.

A noter que ce budget fonctionne selon une comptabilité particulière, les investissements sont portés dans un premier temps sur la section de fonctionnement pour être basculés en fin d'année en investissement.

Les stocks ont d'ailleurs fait l'objet d'une mise à jour courant 2019, il sera nécessaire de poursuivre ce travail en 2020.

Le budget s'équilibre de la manière suivante : 26 879 K€ en fonctionnement et 25 275 K€ en investissement.

Les opérations relatives à ce budget se partageant entre le budget principal et le budget des ZAE, comme l'an passé les opérations sont décrites à partir de la page 39 de ce document.



D). Budget annexe de l'eau

1. Vue d'ensemble

BUDGET EAU

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	503	598	573	580	568	560	558
012	Charges de personnel	424	434	455	461	471	462	479
65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	-	10	-	10
66	Charges financières	403	325	287	193	200	166	235
67	Charges exceptionnelles (annulations + revert asst)	524	479	382	427	495	236	192
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 854	1 836	1 697	1 661	1 744	1 424	1 474
023	Virement section d'investissement			-	-	2 504	-	2 130
042/043	Ordre	480	536	589	840	1 040	605	700
	TOTAL	2 334	2 372	2 286	2 501	5 288	2 029	4 304

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services	3 353	5 138	4 574	4 796	4 559	4 663	4 117
75	Autres produits de gestion courante (frais de contrôle)	55	93	93	121	85	95	125
77	Produits exceptionnels	60	59	344	56	59	54	11
	TOTAL RECETTES REELLES	3 468	5 290	5 011	4 973	4 703	4 812	4 253
042/043	Ordre	23	35	39	269	285	45	51
002	Résultat reporté	4 340	-	-	264	300	300	-
	TOTAL	7 831	5 325	5 050	5 506	5 288	5 157	4 304

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat de fonctionnement à affecter en N+1	5 497	2 953	2 764	3 005	3 128

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	51	66	114	121	392	113	190
21	Immobilisations corporelles (+réserve)	6	1	34	2	58	26	33
23/27	Immobilisations en cours	2 976	2 716	2 846	5 076	6 643	4 622	6 211
16	Emprunt: capital remboursé	1 136	1 040	996	1 037	901	896	920
16	Refinancement de dette	-	-	-	4 599	-	-	-
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 169	3 823	3 990	10 835	7 994	5 657	7 354
040	Ordre	23	35	39	38	45	45	51
041	Ordre opérations patrimoniales	-	-	5	15	300	297	500
001	Résultat reporté n-1	2 444	1 427	-	-	-	-	1 411
	TOTAL	6 636	5 285	4 029	10 888	8 339	5 999	9 316

RESTES A REALISER	2 112
TOTAL CA AVEC RAR	8 111

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
13	Subventions	753	300	431	777	1 391	474	1 165
16	Emprunt	17	-	855	1 000	133	-	1 693
16	Refinancement de dette	-	-	-	4 599	-	-	-
106	Autres immobilisations financières	3 723	5 497	2 953	2 500	2 729	2 729	3 128
27 + 23	Autres immobilisations financières	-	8	5	5	5	6	-
	TOTAL RECETTES REELLES	4 493	5 805	4 244	8 881	4 258	3 209	5 986
021	Virement section de fonctionnement		-	-	-	2 504	-	2 130
040	Ordre	480	536	589	609	800	605	700
041	Ordre opérations patrimoniales	-	-	5	15	300	297	500
001	Résultat reporté n-1	236	-	1 056	1 860	477	477	-
	TOTAL	5 209	6 341	5 889	11 365	8 339	4 588	9 316

RESTES A REALISER	745
TOTAL CA AVEC RAR	5 333

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat d'investissement à réinscrire en N+1	- 1 427	1 056	1 860	477	- 1 411

Résultats cumulés I + F				
CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019
4 070	4 009	4 624	3 482	1 717
RESULTAT FINAL AVEC RAR				350



La section de fonctionnement du BP 2020 s'équilibre à 4 304 K€ et la section d'investissement, qui reprend l'ensemble des éléments du PPI vus précédemment, s'élève à 9 316 K€.

2. Les opérations d'investissement

Les principaux investissements du PPI sur le budget de l'eau sont indiqués dans le tableau suivant :

Opérations	Montants	Objets	Etat d'avancement	Période de travaux
Usine Germain (Brive) St	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 5000 k€ Répartis en 2020 (2000 k€), 2021 (2500 k€) et 2022 (500k€) <u>Subventions :</u> ≈125 k€ (2021)	Travaux de reconstruction de l'usine de St Germain mise en service en 1944 permettant de traiter les eaux en provenance du Barrage de la Couze (Venarsal - Ste Féréole) et de la source de l'Adoux (St Cernin de Larche).	Marché notifié	Démarrage chantier le 10/03/2020 pour une durée de 18 mois
	Mode de financement : Autofinancement + possibilité d'aide de l'Agence de l'Eau (11 ^{ème} programme) pour les travaux de traitement des boues soit 50% de 250 k€ = 125 k€			
Avenue Georges Pompidou (Brive)	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 200 k€ <u>Subventions :</u> Néant	Travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'eau vétuste. Travaux préalables aux travaux d'aménagement de l'espace public et gérés en coordination.	Dossier PRO en cours	Travaux sur Marché à bons de commande Travaux programmés d'avril à septembre 2020.
	Mode de financement : Autofinancement à 100%			
Le Saillant (Allasac)	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 245 k€ <u>Subventions :</u> Néant	Travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'eau vétuste. Travaux en coordination avec les travaux d'extension du réseau d'assainissement.	Travaux en cours	Travaux sur Marché à bons de commande Travaux programmés de janvier à septembre 2020.
	Mode de financement : Autofinancement à 100%			
Garavet	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 150 k€ <u>Subventions :</u>	Travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'eau vétuste suite à des plaintes sur la qualité de l'eau	Travaux en cours	Travaux sur Marché à bons de commande Travaux

DATE D'AFFICHAGE

25/06/2020

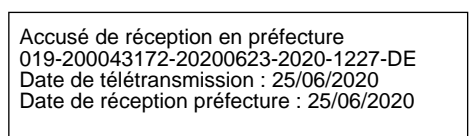
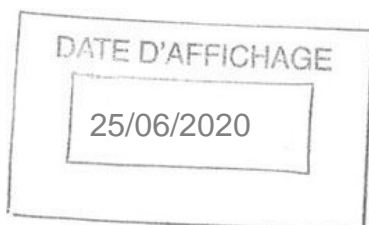
	Néant	distribuée.		programmés de janvier à septembre 2020.
Mode de financement : Autofinancement à 100%				
Petits travaux sur Ouvrages	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 100 k€ <u>Subventions :</u> Néant	Travaux de gros entretien et de sécurisation sur les ouvrages d'eau potable	Travaux en cours	Marché à bons de commande sécurisation et utilisation des marchés à bons de commande mutualisés
Mode de financement : Autofinancement à 100%				
Marché à bons de commande	<u>Dépenses :</u> 400 k€/an <u>Subventions :</u> A voir suivant nouvelle convention avec le CD19	Opérations multiples sur l'ensemble du territoire permettant : <ul style="list-style-type: none"> - De répondre aux besoins liés à l'urbanisation à savoir les extensions de réseau sur les zones constructibles et non encore alimentées, - De répondre en coordination aux travaux engagés par les gestionnaires de voiries (communes ou conseil départemental) portant notamment sur les mises à niveau des ouvrages (bouches à clés, ...) mais aussi en cas de besoin de réhabilitation (PAB, ...) <u>Travaux engagés :</u> Larche : reprise canalisation sur la route de Brive (Pb qualité d'eau distribuée) Objat : Rue des Lavandières St Pantaléon : Bernou et rue Henri Manière St Robert : Le Bourg St Aulaire : La Gauterie	Marché à bons de commande attribué en 2019 pour 1 an renouvelable 3 fois par période de 1 an.	Bons de commande émis entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020
Mode de financement : Autofinancement + possibilités d'aides par le CD19 suivant la nature des travaux.				

DATE D'AFFICHAGE

25/06/2020

Les restes à réaliser de 2019 pour 2 112 K€ en dépenses et 745 K€ en recettes, sont également repris en 2020.

Les projets non mentionnés dans les PPI 2020 pourront être inscrits si des subventions nouvelles se présentent, et en fonction des résultats des consultations des marchés publics. Dans le cas contraire, les opérations seront programmées sur les PPI ultérieurs.



E). Budget annexe de l'assainissement

1. Vue d'ensemble

CABB

BUDGET ASSAINISSEMENT (sous réserve de vérifications et ajustements sur le CA 2019 et des arbitrages définitifs du BP 2020)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	2 352	2 220	2 301	2 403	2 391	2 382	2 469
012	Charges de personnel	721	748	766	777	794	778	805
65	Autres charges de gestion courante	3	-	-	1	-	-	-
66	Charges financières	1 180	1 045	1 049	1 056	1 012	971	1 115
67	Charges exceptionnelles	6	17	55	23	41	23	41
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 262	4 030	4 171	4 260	4 238	4 154	4 430
023	Virement section d'investissement					2 595		1 508
042 043	Ordre	1 513	1 522	1 575	1 906	1 700	1 671	1 750
	TOTAL	5 775	5 552	5 746	6 166	8 533	5 825	7 688

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services	4 907	6 852	6 498	6 309	6 720	7 490	6 508
74	Subvention d'exploitation	301	320	373	275	220	67	100
75	Autres produits de gestion courante	361	260	278	229	230	304	280
77	Produits exceptionnels	113	114	167	108	127	69	60
	TOTAL RECETTES REELLES	5 682	7 546	7 316	6 921	7 297	7 930	6 948
042 043	Ordre	356	360	363	682	400	391	407
002	Résultat n-1	66	-	-	-	836	837	333
	TOTAL	6 104	7 906	7 679	7 603	8 533	9 158	7 688

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat de fonctionnement à affecter en n+1	329	2 354	1 933	1 437	3 333

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	-	26	27	52	212	47	98
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	6	31	21	23
23	Immobilisations en cours	2 189	3 231	2 883	2 986	5 490	3 482	5 262
45	Opérations pour le compte de tiers		46	29	55	145	113	145
1068	Réserves	196	-	-				-
16	Emprunt: capital remboursé	2 217	2 312	2 355	2 624	2 741	2 730	2 945
16	Refinancement de dette				4 699			
27	Autres immobilisations financières	41	-	-	-			
	TOTAL RECETTES REELLES	4 643	5 615	5 294	10 422	8 619	6 393	8 473
040	Ordre	357	360	364	375	400	391	407
041	Ordre opérations patrimoniales				14	100	33	100
001	Résultat n-1	4 137		3 757	39	435	435	1 344
	TOTAL	9 137	5 975	9 415	10 850	9 554	7 252	10 324

RESTES A REALISER	418
TOTAL CA AVEC RAR	7 670

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
13	Subventions	697	181	805	804	1 736	965	2 545
16	Emprunt	1 196	15	4 600	1 300	2 670	2 500	1 276
16	Refinancement de dette				4 699			
106	Réserve	5 364	329	2 355	1 933	600	600	3 000
23/27	Autres immobilisations financières	10	9	9	9	8	27	-
45	Opérations pour le compte de tiers	-	50	32	57	145	113	145
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 267	584	7 801	8 802	5 159	4 205	6 966
021	Virement section de fonctionnement					2 595		1 508
040	Ordre	1 513	1 522	1 575	1 599	1 700	1 671	1 750
041	Ordre opérations patrimoniales				14	100	33	100
002	Résultat reporté	469	112	-	-			
	TOTAL	9 249	2 218	9 376	10 415	9 554	5 909	10 324

RESTES A REALISER	1 703
TOTAL CA AVEC RAR	7 612

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat d'investissement à réinscrire en n+2	112	- 3 757	- 39	- 435	- 1 343

Résultats cumulés I + F				
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
441	- 1 403	1 894	1 002	1 990
RESULTAT FINAL AVEC RAR				3 275



La section de fonctionnement du budget prévisionnel 2020 s'équilibre à 7 688 K€ et la section d'investissement à 10 324 K€.

2. Les opérations d'investissement

Les principales opérations du budget de l'assainissement au titre des investissements du PPI sont indiquées dans le tableau suivant :

Opérations	Montants	Objets	Etat d'avancement	Période de travaux
Transfert de Larche (majoritairement sur St Pantaléon)	<u>Dépenses :</u> Coût total = 2500 k€ Répartis en 2018 (500 k€), 2019 (1500 k€) et 2020 (500 k€) <u>Subventions :</u> ≈ 1523 k€ (convention à venir) 370k€ (2019) 800 k€ (2020) 353k€ (2021)	Suppression de la STEP de Larche-Lafeuillade (non conforme) par transfert des effluents sur la STEP de Gourgue Nègre. Dossier ayant fait l'objet d'un rapport de manquement administratif du Préfet de la Corrèze en Avril 2018.	Marché attribué et notifié le 05/09/2018.	Tranche ferme : fin en avril 2020 Tranches optionnelles : fin 1 ^{er} trimestre 2021.
	Mode de financement : Autofinancement + Convention d'aide de l'Agence de l'Eau 1238 k€ + aide du département 285 k€			
Avenue Georges Pompidou (Brive)	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 300 k€ <u>Subventions :</u> Néant	Travaux de renouvellement des canalisations et branchements d'assainissement. Travaux préalables aux travaux d'aménagement de l'espace public et gérés en coordination.	Dossier PRO en cours	Travaux sur Marché à bons de commande Travaux programmés d'avril à septembre 2020.
	Mode de financement : Autofinancement à 100%			
Le Saillant (Allasac)	<u>Dépenses :</u> Estimation totale = 900 k€ <u>Subventions :</u> Néant	Travaux d'extension du réseau d'assainissement.	Travaux en cours	Travaux sur Marché à bons de commande Travaux programmés de janvier à septembre 2020.
	Mode de financement : Autofinancement à 100%			
Germane (La Chapelle aux)	<u>Dépenses :</u> Coût total = 175k€ <u>Subventions :</u> à soumettre au 19	Travaux d'extension du réseau d'assainissement.	Dossier PRO terminé	Démarrage des travaux escomptés pour septembre 2020. Durée 3 mois

DATE D'AFFICHAGE

25/06/2020

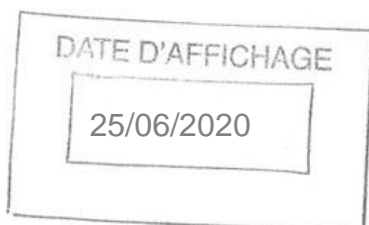
	Mode de financement : Autofinancement + possibilités d'aides par le CD19 suivant la nature des travaux.			
St Bonnet la Rivière	<u>Dépenses</u> : Coût total = 80k€ <u>Subventions</u> : A soumettre au CD19	Travaux d'extension du réseau d'assainissement.	Dossier PRO terminé	Démarrage des travaux escomptés pour septembre 2020. Durée 2 mois
	Mode de financement : Autofinancement + possibilités d'aides par le CD19 suivant la nature des travaux.			
Les Rebières Blanches (St Viance)	<u>Dépenses</u> : Coût total = 230k€ <u>Subventions</u> : A soumettre au CD19	Travaux d'extension du réseau d'assainissement.	Dossier PRO terminé	Démarrage des travaux escomptés pour septembre 2020. Durée 3 mois
	Mode de financement : Autofinancement + possibilités d'aides par le CD19 suivant la nature des travaux.			
Marché à bons de commande	<u>Dépenses</u> : 400 k€/an <u>Subventions</u> : A voir suivant nouvelle convention avec le CD19	Opérations multiples sur l'ensemble du territoire permettant : <ul style="list-style-type: none"> - De répondre aux besoins liés à l'urbanisation à savoir les extensions de réseau sur les zones constructibles et non encore alimentées et les branchements aux particuliers - De répondre en coordination aux travaux engagés par les gestionnaires de voiries (communes ou conseil départemental) portant notamment sur les mises à niveau des ouvrages (tampons, ...) mais aussi en cas de besoin de réhabilitation (PAB, ...) <u>Travaux engagés</u> : Brive : Rue Lajoinie Cublac : Vieillevigne St Pantaléon : Bernou et Impasse des puits	Marché à bons de commande attribué en 2019 pour 1 an renouvelable 3 fois par période de 1 an.	Bons de commande émis entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020
	Mode de financement : Autofinancement + possibilités d'aides par le CD19 suivant la nature des travaux.			

DATE D'AFFICHAGE

25/06/2020

Les restes à réaliser de 2019 pour 418 K€ en dépenses et pour 1 703 K€ en recettes sont également repris sur l'exercice suivant.

Comme sur le budget de l'eau, les projets non mentionnés dans les PPI 2020 pourront être inscrits si des subventions nouvelles se présentent, et en fonction des résultats des consultations des marchés publics. Dans le cas contraire, les opérations seront programmées sur les PPI ultérieurs.



F). Budget annexe des activités industrielles et commerciales

1. Vue d'ensemble

BUDGET AIC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	1 471	1 893	1 607	1 773	2 368	2 189	2 357
012	Charges de personnel (remb surveillant baignade SDIS)	194	11	10	11	14	11	14
65	Autres charges de gestion courante (non valeurs)	3	-	-	-	100	-	98
66	Charges financières	181	130	123	115	116	106	134
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	4	2	3
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 849	2 034	1 740	1 899	2 602	2 308	2 606
023	Virement section d'investissement		-	-	-	477	-	1 941
002	Résultat reporté	150	-	-	19	-	-	-
042/043	Ordre	293	310	314	330	412	340	340
	TOTAL	2 292	2 344	2 054	2 248	3 491	2 648	4 887

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services	85	141	166	206	295	230	253
74	Subventions d'exploitation	2 000	1 600	1 500	1 434	2 484	1 991	3 661
75	Autres produits de gestion courante(loyers)	416	527	499	572	612	395	881
77	Produits exceptionnels	27	5	11	32		3	4
	TOTAL RECETTES REELLES	2 528	2 273	2 176	2 244	3 391	2 619	4 799
042/043	Ordre	68	68	70	90	100	78	88
002	Résultat reporté		203	-	-		-	
	TOTAL	2 596	2 544	2 246	2 334	3 491	2 697	4 887

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat de fonctionnement à affecter en N+1	304	200	192	86	49

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	25	2	4	5	44	21	72
21	Immobilisations corporelles	23	7	81	124	664	150	1 259
23	Immobilisations en cours	111	51	155	446	2 385	412	3 031
16	Emprunt: capital remboursé	477	452	509	449	439	437	460
16	Refinancement de dette				337		-	
	TOTAL DEPENSES REELLES	636	512	749	1 361	3 532	1 020	4 822
001	Résultat reporté	1 447	-	46	245	811	811	945
040	Ordre	68	68	70	70	128	77	138
	TOTAL	2 151	580	865	1 676	4 471	1 908	5 905
	RESTES A REALISER						330	
	TOTAL CA AVEC RAR						2 238	

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
13	Subventions	-	31	106	6	2 091	137	3 065
16	Emprunt	1 000	-	-	-	1 377	400	460
16	Refinancement de dette				337		-	-
106	Réserve	949	102	200	192	86	86	49
	TOTAL RECETTES REELLES	1 949	133	306	535	3 554	623	3 574
021	Virement section de fonctionnement		-	-	-	477	-	1 941
040	Ordre	293	310	314	330	440	340	390
001	Résultat reporté		91	-	-	-	-	-
	TOTAL	2 242	534	620	865	4 471	963	5 905
	RESTES A REALISER						1 231	
	TOTAL CA AVEC RAR						2 194	

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat d'investissement à réinscrire en N+1	91	- 46	- 245	- 811	- 945

Résultats cumulés I + F				
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
395	154	- 53	- 725	- 896
RESULTAT FINAL AVEC RAR				5



En 2020, la section de fonctionnement s'équilibre à 4 887 K€ et la section d'investissement, qui reprend l'ensemble des éléments du PPI vus précédemment, s'élève à 5 905 K€.

Ce budget gère les opérations courantes des zones d'activités (entretien, location...), les sites touristiques du Saillant et de la Lombertie, le site touristique du Causse, le village de gîtes de Sainte-Féréole, ainsi que le parc floral Colette de Varetz.

2. Les opérations d'investissement

Les travaux du PPI se répartissent sur les équipements de La CABB de la manière suivante :

- ✓ **Sur le lac du Causse, construction d'un espace de préparation généralisée (type gymnase 45 * 28 mètres) : 100 K€ en 2020**

Cet aménagement tend à répondre au besoin d'équipements couverts pour l'accueil de stages sportifs, favoriser l'éducation physique et sportive pour la communauté éducative, et de se projeter résolument dans l'optique d'un centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Il est en cours de réflexion avec les services techniques : une étude de faisabilité technique et financière est attendue à partir du préprogramme. De même, un tour de table financier doit être réalisé avec tous les contributeurs publics potentiels pour élaborer un plan de financement prévisionnel.

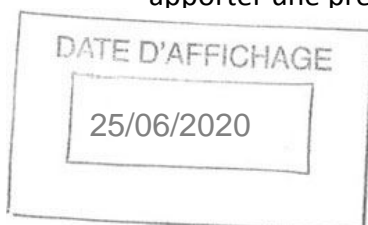
En outre, l'impact du projet d'aménagement doit être développé en termes de :

- ***plein emploi des installations (planning d'occupation par une population extérieure au territoire via des stages sportifs et des compétitions d'envergure nationale et internationale, le tourisme sportif, les besoins de la population locale avec les clubs résidents et la communauté éducative) ;***
- ***retour sur investissement (rentabilité économique/utilité sociale) avec les chiffres d'affaires directs et indirects de ces activités, ainsi que les effectifs bénéficiant de ces aménagements ou services.***

- ✓ **Sur le lac du Causse, construction d'un espace de d'un espace de récupération (28 * 28 mètres): 20 K€ en 2020**

Cet aménagement pourrait regrouper un bassin avec une ligne de nage permettant l'apprentissage de la natation scolaire, jacuzzi et/ou spa, un local pour la cryothérapie, des locaux pour des soins par des masseurs kinésithérapeutes, médecins...

L'aménagement est également indispensable pour l'accueil de stages sportifs et pour apporter une prestation de services supplémentaires pour les hébergements touristiques.



✓ **Sur le lac du Causse, aménagement et déplacement de la plateforme technique : 10 K€ en 2020**

La plate-forme technique fait partie intégrante de l'approche globale des aménagements cités ci-dessus, et tient compte de la livraison du parc de loisirs (action 4 de l'Appel A Projets Massif central) prévue en septembre 2020. L'emprise foncière du nouvel équipement couvert à l'étude, est la même que la plate-forme technique actuelle.

✓ **Sur le lac du Causse construction d'un city stade (180 K€ de crédits inscrits à compter de 2021)**

L'équipement viendrait compléter l'offre d'activité de plein air à proximité directe de la base nautique (localisation sur l'emprise du parking situé à l'arrière de la base).

✓ **Sur le lac du Causse mise en sécurité du terrain synthétique : 100 K€ en 2020**

Les travaux concernent uniquement un décapage et recouvrement suite à un glissement de terrain de manière à mettre en sécurité l'équipement, ainsi qu'à maintenir un parc à bateaux pour l'accueil des régates d'aviron.

✓ **Sur le lac du Causse acquisition d'un terrain : 14 K€ en 2020**

La vente du terrain à proximité directe du circum lacustre et du moulin permettrait de créer une réserve foncière pour maîtriser les initiatives privées sur le site. On pourrait imaginer mettre le terrain à disposition à titre onéreux de l'APPMA avec l'accès à la zone partagée de pêche de loisirs, la réserve de pêche, l'abri PMR pour la pêche et la maison de l'eau et de la pêche. Egalement, l'installation d'un opérateur privé pour la vente de restauration rapide ou glacier pourrait être une possibilité d'aménagement.

✓ **Les collines de Sainte-Féréole : 62 K€**

Il s'agit de l'entretien courant des bâtiments, du remplacement de mobilier usagé, ainsi que de la rénovation des salles de bain.

✓ **Le parc floral Les Jardins de Colette : 539 K€**

360 K€ sont destinés à la construction d'un hangar et à l'extension de l'accueil du site. Les autres travaux portent, entre autres, sur la réfection du poulailler et des clôtures pour 80 K€. Est également prévue, la construction d'un bâtiment pour le remisage des véhicules de service liés à l'entretien (plusieurs vols) pour 80 K€. Enfin, 99 K€ sont destinés à l'entretien de la remise en état du labyrinthe.



✓ **Autres travaux liés au tourisme : 18 K€**

En dépenses, les restes à réaliser de 2019 pour 330 K€ sont également repris en 2020. Ils s'élèvent à 1 231 K€ en recettes.

DATE D’AFFICHAGE
25/06/2020

G). Budget annexe des transports

1. Vue d'ensemble

BUDGET TRANSPORT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général (+1,42% KPMG)	4 267	4 349	4 769	5 226	5 546	5 464	7 765
012	Charges de personnel	175	214	182	185	213	185	223
014	Atténuation de produits (rembt VT)	12	18	18	-	3	-	-
65	Autres charges de gestion courante (conv mobil limousin)	2	5	2	17	57	57	426
66	Charges financières	67	91	75	65	66	51	65
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	3	-	993
	TOTAL DEPENSES REELLES	4 523	4 677	5 046	5 493	5 888	5 757	9 472
023	Virement section d'investissement					2 152		1 205
042	Ordre	547	580	647	772	802	747	800
	TOTAL	5 070	5 257	5 693	6 265	8 842	6 504	11 477

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	135	106	81	13	449	54	440
21	Immobilisations corporelles	77	777	49	7	3 238	39	3 826
23	Immobilisations en cours	27	354	2 115	425	1 919	680	1 933
16	Emprunt	364	415	443	460	460	459	675
	TOTAL DEPENSES REELLES	603	1 652	2 688	905	6 066	1 232	6 874
040	Ordre	4	6	19	21	73	73	99
041	Ordre opérations patrimoniales	-	114	83	-	50	1	50
001	Résultat reporté n-1	887	23	-	718	-	-	-
	TOTAL	1 494	1 795	2 790	1 644	6 189	1 306	7 023

RESTES A REALISER	426
TOTAL CA AVEC RAR	1 732

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services (affichage a bribus VEDIAU)	18	18	292	749	720	726	771
73	Produits issus de la fiscalité (VT à 0,9%)	5 276	5 598	6 433	6 386	6 000	6 807	6 500
74	Subvention d'exploitation (DGD)	304	306	304	304	304	304	2 110
75	Autres produits de gestion courante (produit des ventes TAD)	3	5	353	784	745	861	706
77	Produits exceptionnels (remboursement CFE TR)	61	61	86	43	-	12	12
	TOTAL RECETTES REELLES	5 662	5 988	7 468	8 266	7 769	8 710	10 099
002	Résultat reporté n-1				1 000	1 000	1 000	1 279
042	Ordre	4	6	19	21	73	73	99
	TOTAL	5 666	5 994	7 487	9 287	8 842	9 783	11 477

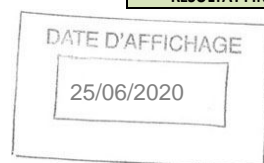
RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)		CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
13	Subventions	157	-	581	227	744	266	819
16	Emprunt		415	-	270	-	-	-
106	Affectation résultat de fonctionnement	767	596	737	794	2 022	2 022	2 000
27	Autres immobilisations financières		114	-	-		-	
	TOTAL RECETTES REELLES	924	1 125	1 318	1 291	2 766	2 288	2 819
021	Virement section de fonctionnement					2 152		1 205
040	Ordre	547	580	647	772	802	747	800
001	Résultat reporté n-1	-	-	24	-	419	419	2 149
041	Ordre opérations patrimoniales		114	83	-	50	1	50
	TOTAL	1 471	1 819	2 072	2 063	6 189	3 455	7 023

RESTES A REALISER	602
TOTAL CA AVEC RAR	4 057

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat de fonctionnement à affecter en N+1	596	737	1 794	3 022	3 279
	Excédent	Excédent	Excédent	Excédent	Excédent

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Résultat d'investissement à réinscrire en N+1	- 23	24	- 718	419	2 149
	Déficit		Déficit		

Résultats cumulés I + F				
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
573	761	1 076	3 441	5 428
RESULTAT FINAL AVEC RAR				5 604



Le budget 2020 s'équilibre de la manière suivante : 11 477 K€ en fonctionnement et 7 023 K€ en investissement.

La principale recette de ce budget est constituée par le versement mobilité dont le **taux est maintenu à 0,9%, étant entendu qu'un million d'euros sera consacré au remboursement des entreprises privées assujetties 'effectifs supérieurs à 11 salariés).**

2. Les opérations d'investissement

Les opérations les plus importantes inscrites au PPI et au budget sont les suivantes :

- ✓ L'acquisition de matériel roulant (3 154 K€)
- ✓ Les travaux nécessaires à l'électrification de la flotte au dépôt de bus (311K€)
- ✓ La poursuite des travaux du PEM de Brive Laroche avec la mise en place d'un box sécurisé, de l'information voyageurs (55 K€)
- ✓ L'acquisition de vélos à assistance électrique (40K€)
- ✓ La réalisation des aménagements du parking des trois provinces (15 K€) et du parking de service à la mobilité de montplaisir (305 K€)
- ✓ Les équipements sur le réseau de transport urbain (information voyageur, poteaux, déplacement des abribus, mise à jour système saeiv...) (162 K€)
- ✓ La pose des poteaux d'arrêt du TAD libe aggro (50 K€)
- ✓ La transformation d'un bus du réseau libeo en bus d'information et de services (79 K€)
- ✓ La mise en place d'une billétique et d'un logiciel de gestion sur les services de transport scolaire (124K€)
- ✓ La réalisation d'une étude déplacement piéton (13 K€)

Pas de nouvelle dette prévue en 2020 sur ce budget. Les restes à réaliser en dépenses de 2019 pour 426 K€ et 602 K€ en recettes, sont également repris sur le budget.

